

**Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île**

Québec



ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC -REEMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

Adresse

1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1

Dossier

23057

047 E22 200

AO-23-096



Émission

POUR APPEL D'OFFRES

Date

2023.12.15

Discipline

ARCHITECTURE

Liste des dessins

PAGE FRONTISPICE	A-000
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET LÉGENDES	A-001
DÉTAILS	A-002
PLAN DE MOBILISATION	A-101
PLANS CLÉS - REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE	A-102
DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-D201
DÉMOLITION ÉTAGE	A-D202
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-201
CONSTRUCTION ÉTAGE	A-202
FINIS MURAUX ET DE PLANCHER RDC	A-281
FINIS MURAUX ET DE PLANCHER ÉTAGE	A-282
TABLEAU DES PORTES ET DES CADRES	A-391
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	A-701
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-751
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-752
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-753
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-754

Qualité de l'air et hygiène industrielle

Les Services EXP inc.

t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.397.0663
1001, boul. De Maisonneuve Ouest,
bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA

www.exp.com



• BÂTIMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS, MATÉRIEAUX ET ENVIRONNEMENT •

Ingénieur Structure



Ingénieurs en Mécanique / Électricité

9825 rue Verville
Montréal (Québec) H3L 3E1
514-383-3747
www.bpa.ca



bouthillette
parizeau

mécanique | électricité | immotique | télécommunications

Architectes



**Bergeron Thouin
Associés**
Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR A L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À TOUS SES SOUS-TRAITANTS LORS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS AFIN QU'ILS ÉVALUENT ET COORDONNENT PARFAITEMENT LA PORTÉE DE LEURS TRAVAUX AVEC CHAQUE DISCIPLINE.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE POUR MÉCONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE PLANIFICATION, COORDINATION OU DE NON RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.

AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA AVOIR EN SA POSSESSION L'ÉMISSION LA PLUS RÉCENTE DES DOCUMENTS ET S'ASSURER QUE TOUS LES INTERVENANTS ET CORPS DE MÉTIER EN POSSÈDENT UN EXEMPLAIRE.

TOUS LES DESSINS ET LES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE LUS EN RELATION AVEC LES PLANS ET DEVIS DES AUTRES DISCIPLINES.

LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS. TOUTES LES COTES ET MESURES SONT EN MILLIMÈTRE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER ET DE COMPRENDRE TOUTES LES DIMENSIONS ET LES NOTES INSCRITES SUR CES PLANS. SI UNE DIMENSION A ÉTÉ OUMISE, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'OBTENIR L'INFORMATION PERTINENTE AUPRÈS DU PROFESSIONNEL CHARGÉ DU PROJET.

L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EXISTANTS (FOND D'ANCRAGE, BLOCAGE, BLOCS, ETC.) SOIENT SOLIDES ET SAINS AVANT L'INSTALLATION DES NOUVEAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉPLACER TOUT LE MOBILIER PRÉSENT À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DE FAÇON À CE QUE LA ZONE DE TRAVAUX SOIT DÉGAGÉE ET DEVRA RECOUVRIR D'UNE PELLICULE PLASTIQUE TOUT LE MOBILIER À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX DANS CEUX-CI. SUITE AUX TRAVAUX, LE MOBILIER DEVRA ÊTRE REPLACÉ À L'ENDROIT INITIAL, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

LES PLANS ET DEVIS EN STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET HYGIÈNE SERONT FOURNIS PAR D'AUTRES. L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DE CES DISCIPLINES EXPRIMÉS ET ILLUSTRÉS AUX DOCUMENTS D'ARCHITECTURE LE SONT À DES FINS DE COORDINATION INTERDISCIPLINAIRES SEULEMENT. SE RÉFÉRER AUX PLANS ET DEVIS DES INGÉNIEURS POUR TOUTES INFORMATIONS, QUANTITÉS ET SPÉCIFICATIONS DES ÉLÉMENTS REQUIS PAR CES DISCIPLINES.

L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES FONDS D'ANCRAGES NÉCESSAIRES DANS LES CLOISONS POUR LA FIXATION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INCLUS AU CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET CORPS DE MÉTIER TOUS LES BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES INCLUS AU CONTRAT OU INDIQUÉS HORS CONTRAT.

L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES ACCESSOIRES (TABLEAUX, ACCESSOIRES DE TOILETTES, ETC.) ILLUSTRÉS AUX PLANS D'ARCHITECTURE NE SONT PAS EXHAUSTIFS ET LES EMBLEMES DÉFINITIFS SONT SUJETS À L'APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA EFFECTUER TOUTES LES REPRISES ET LE RAGRÉAGE AUX MURS, CLOISONS, PLANCHERS ET PLAFONDS AFFECTÉS ET ENDOMMAGÉS LORS DES TRAVAUX (INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS) DANS TOUTES LES DISCIPLINES CONCERNÉES. LE TERME «REPRISES ET/OU RAGRÉER» SIGNIFIE COMPLÉTER AVEC DES MATÉRIAUX IDENTIQUES EN FINITION ET APPAREILLER LES SURFACES AFIN DE LES RENDRE DE NIVEAU ET D'APPARENCE UNIFORME. PRÉVOIR LES REPRISES SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE DEMANDÉE JUSQU'AU CHANGEMENT DE DIRECTION.

POUR LA LOCALISATION ET LES DIMENSIONS EXACTES DES OUVERTURES À PLANCHERS DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE, SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DES AUTRES DISCIPLINES.

L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SUR PLACE L'EMPLACEMENT EXACT DES DRAINS DE PLANCHER ET DES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE AVEC LES PROFESSIONNELS AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX.

LÉGENDE GRAPHIQUE

CLOISONS ET ÉLÉMENTS

SURFACE EXISTANTE À CONSERVER
(CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

ZONE D'INTERVENTION
(CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

DÉLIMITATION D'UNE ZONE D'INTERVENTION

ÉLÉMENT À CONSERVER

CLOISON ET/OU MUR À CONSERVER
(CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

ÉLÉMENT À DÉMOLIR (S.I.C.)

TRANCHÉE DANS LA DALLE DE BÉTON POUR LES TRAVAUX SOUS DALLE, À OBTURER SUITE AUX TRAVAUX. (VOIR ING.)

MUR DE BLOCS DE BÉTON
(VOIR PLANS POUR TYPES DE CLOISON ET/OU CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

MUR DE BÉTON
(VOIR PLANS POUR TYPES DE CLOISON ET/OU CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

ENCEINTE TEMPORAIRE

PORTES, CADRES ET OUVERTURES

PORTE ET CADRE À CONSERVER

PORTE ET CADRE À DÉMOLIR

PORTE À DÉMOLIR ET CADRE À CONSERVER

NOUVELLE PORTE ET NOUVEAU CADRE
(VOIR TABLEAU DES PORTES ET CADRES)

FENÊTRE INTÉRIEURE À CONSERVER

TABLEAUX

TAB

VOIR SÉRIE A-790 ET DEVIS POUR LES SPÉCIFICATIONS. LA HAUTEUR D'INSTALLATION DES TABLEAUX SERA À DÉTERMINER SUR PLACE. INSTALLER UN FOND D'ANCRAGE POUR CHAQUE TABLEAU ET ÉCRAN.

TC-X TABLEAU À CRAIE
TA-X TABLEAU D'AFFICHAGE
TB-X TABLEAU BLANC
TBA-X TABLEAU BLANC ET D'AFFICHAGE
ÉPI-X ÉCRAN PLAT INTERACTIF
(FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR)

TNI-X TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (H.C.)
PRÉVOIR UN FOND D'ANCRAGE POUR LE TABLEAU ET POUR LE PROJECTEUR MURAL

ERP-X ÉCRAN RÉTRACTABLE POUR PROJECTEUR
PTB-X TABLEAU BLANC ET PROJECTEUR MURAL (H.C.)
PAN-X PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE (H.C.)

ARMOIRES-VESTIAIRES

ARMOIRE-VESTIAIRE MÉTALLIQUE EXISTANTE À CONSERVER

PLAFONDS

SURFACE EXISTANTE À CONSERVER
(CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

PLAFOND DE PLAQUE DE PLÂTRE EXISTANT À CONSERVER

PLAFOND DE PLAQUE DE PLÂTRE À DÉMOLIR

PLAFOND SUSPENDU D'ENDUIT CIMENTAIRE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE À DÉMOLIR EN CONDITION D'AMIANTE À RISQUE ÉLEVÉ. ENLEVER LES TRACES DE PULVÉRISATION D'ENDUIT CIMENTAIRE CONTENANT DE L'AMIANTE SUR LA DALLE ET LES POUTRES DE BÉTON.

PLAFOND D'ENDUIT CIMENTAIRE SUR LA DALLE DE BÉTON À DÉMOLIR EN CONDITION D'AMIANTE À RISQUE ÉLEVÉ.

TUILLES ACOUSTIQUES À DÉMANTELER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION APRÈS LES TRAVAUX.

NOUVEAU PLAFOND DE PLAQUE DE PLÂTRE

NOUVEAU CARREAU ACOUSTIQUE ET NOUVELLE OSSATURE DE SUSPENSION

STRUCTURE APPARENTE

FALUSSE POUTRE EN PLAQUE DE PLÂTRE
(VOIR TYPE D'INTERVENTION ET/OU CE SYMBOLE PEUT ÊTRE COMBINÉ)

MOBILIERS INTÉGRÉS

TIROIR / COULISSE USAGE GÉNÉRAL

TIROIR / COULISSE USAGE CLASSEUR

TIROIR / COULISSE > 610mm LARG.

PANNEAU FIXE

CAISSON OUVERT

PASSE-FILS

SERRURE

SERRURE SUR TIGE

CHARNIÈRE DISSIMULÉE PRISE DE COURANT (VOIR ING.)

ROULETTES

SENS DU VEINAGE

CROCHET SUSPENDU

CROCHET MURAL

INSTALLATION TYPE DES POIGNÉES POUR TIROIRS ET PORTES (S.I.C.)

LÉGENDE DES SYMBOLES

PIÈCE 000-0
DESCRIPTION

A.000 RÉFÉRENCE AUX ÉLÉVATIONS

A.000 RÉFÉRENCE AUX DÉTAILS

A.000 RÉFÉRENCE AUX DÉTAILS

A.000 NIVEAU D'UN PLANCHER EN PLAN

A.000 TEXTE NIVEAU D'UN ÉLÉMENT EN ÉLÉVATION ET/OU EN COUPE

A.000 NIVEAU D'UN ÉLÉMENT EN PLAFOND
NIVEAU DE PLAFOND TYPE DE PLAFOND

A.000 NOTES SPÉCIFIQUES EN DÉMOLITION
PLANCHERS | PLAFONDS

A.000 NOTES SPÉCIFIQUES EN CONSTRUCTION
PLANCHERS | PLAFONDS

A.000 NOTES SPÉCIFIQUES DES FINIS INTÉRIEURS
PLANCHERS | MURAUX

A.000 TYPE DE CLOISON
RÉFÉRER AUX CLOISONS TYPES SÉRIE A-010 (LA FLÈCHE INDIQUE LE SENS DE LECTURE DE LA COMPOSITION)

A.000 FINI MUR / CLOISON

A.000 FINI PORTE ET CADRE
FINI PORTE
FINI CADRE

A.000 FINI PLANCHER

A.000 FINI PLINTHE

A.000 FINI PLAFOND

A.000 PROFILÉ DE TRANSITION

A.000 RÉVISION
RÉVISION | AJOUTER | INSTRUCTION | DIRECTIVE

A.000 FINI COMPARTIMENT INTIMITÉ / FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION STANDARD VOIR DEVIS)

A.000 FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION NON STANDARD)

A.000 FINI MÉTAUX OUVRÉS

A.000 SENS DU VEINAGE

A.000 VITRAGE
RÉFÉRER À LA LÉGENDE DU VITRAGE ET AU DEVIS.

A.000 SECTION COULISSANTE

A.000 FINI MURAUX

A.000 FINI MUR / CLOISON

A.000 FINI PORTE ET CADRE
FINI PORTE
FINI CADRE

A.000 FINI PLANCHER

A.000 FINI PLINTHE

A.000 FINI PLAFOND

A.000 PROFILÉ DE TRANSITION

A.000 RÉVISION
RÉVISION | AJOUTER | INSTRUCTION | DIRECTIVE

A.000 FINI COMPARTIMENT INTIMITÉ / FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION STANDARD VOIR DEVIS)

A.000 FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION NON STANDARD)

A.000 FINI MÉTAUX OUVRÉS

A.000 SENS DU VEINAGE

A.000 VITRAGE
RÉFÉRER À LA LÉGENDE DU VITRAGE ET AU DEVIS.

A.000 SECTION COULISSANTE

A.000 FINI MURAUX

A.000 FINI MUR / CLOISON

A.000 FINI PORTE ET CADRE
FINI PORTE
FINI CADRE

A.000 FINI PLANCHER

A.000 FINI PLINTHE

A.000 FINI PLAFOND

A.000 PROFILÉ DE TRANSITION

A.000 RÉVISION
RÉVISION | AJOUTER | INSTRUCTION | DIRECTIVE

A.000 FINI COMPARTIMENT INTIMITÉ / FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION STANDARD VOIR DEVIS)

A.000 FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION NON STANDARD)

A.000 FINI MÉTAUX OUVRÉS

A.000 SENS DU VEINAGE

A.000 VITRAGE
RÉFÉRER À LA LÉGENDE DU VITRAGE ET AU DEVIS.

A.000 SECTION COULISSANTE

A.000 FINI MURAUX

A.000 FINI MUR / CLOISON

A.000 FINI PORTE ET CADRE
FINI PORTE
FINI CADRE

A.000 FINI PLANCHER

A.000 FINI PLINTHE

A.000 FINI PLAFOND

A.000 PROFILÉ DE TRANSITION

A.000 RÉVISION
RÉVISION | AJOUTER | INSTRUCTION | DIRECTIVE

A.000 FINI COMPARTIMENT INTIMITÉ / FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION STANDARD VOIR DEVIS)

A.000 FINI MOBILIER INTÉGRÉ
(CONSTRUCTION NON STANDARD)

A.000 FINI MÉTAUX OUVRÉS

A.000 SENS DU VEINAGE

A.000 VITRAGE
RÉFÉRER À LA LÉGENDE DU VITRAGE ET AU DEVIS.

A.000 SECTION COULISSANTE

LÉGENDE GÉNÉRALE

GÉNÉRALITÉ

AL. A ALIGNÉ

C.F. CHAQUE FACE

C.S. CHAQUE SENS

CHEV. CHEVAUCHEMENT

CONT. CONTINU (E)

CM. CONTREMARCHE

c/c CENTRE À CENTRE

LIGNE DE CENTRE

D. DESSUS

D.A. DESSUS ACIER

D.D. DESSUS DALLE

D.EMP. DESSUS EMPATTEMENT

D.M. DESSUS MUR

DES. DESSOUS

D.R.F. DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU

E.B. EN BAS

E.H. EN HAUT

ÉL. ÉLEVATION

ÉP. ÉPAISSEUR

EXT. EXTÉRIEUR

FAB. FABRICANT

F.bé FACE BÉTON

F.bb FACE BLOC DE BÉTON

F.br FACE BRIQUE

F.Co FACE COLOMBAGE

F.Ext. FACE EXTÉRIEURE

F.Int. FACE INTÉRIEURE

H. HEURE

H.C. HORS-CONTRAT

H.M. HAUTEUR DE MONTAGE

HT. HAUTEUR

I.T.S. INDICE DE TRANSMISSION DU SON

INT. INTÉRIEUR

INV. INVERSÉ

lb LIVRE(S)

L. LARGEUR

Lg. LONGUEUR

L.F. LIMITE DE FINI

L.P. LIMITE DE PONTAGE (VOIR ING.)

M. MARCHÉ

MAX. MAXIMUM

MIN. MINIMUM

MIN. MINUTE

M.C.A. MATIÈRE CONTENANT DE L'AMIANTE

M.S.C.A. MATIÈRE SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE

No. NUMÉRO

PLBs. POINT BAS

PL.H. POINT HAUT

P@F. PORTE-À-FAUX

O.B. OUVERTURE BRUTE

PROF. PROFONDEUR

RENF. RENFORCEMENT

R.F. RÉSISTANCE AU FEU

S.I.C. SAUF INDICATION CONTRAIRE

SIM. SIMILAIRE

SUPP. SUPPLÉMENTAIRE

TYP. TYPIQUE

CODE DES LÉGENDES

X-X ÉLÉMENT CORRESPONDANT AUX LÉGENDES

X-X TYPE D'INTERVENTION

X NOUVEL ÉLÉMENT

X# TYPE D'UN NOUVEL ÉLÉMENT (VOIR DEVIS)

X(X) NOMBRE D'ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

TYPE D'INTERVENTION

X-C EXISTANT À DÉMANTÉLER / EXISTANT À DÉMOLIR

X-D EXISTANT À ENLEVER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE

X-E EXISTANT À MODIFIER / EXISTANT MODIFIÉ

X-R EXISTANT À RELOCALISER / EXISTANT RELOCALISÉ

X== TEL QUE L'EXISTANT

ABBREVIATIONS

BP-X BOUTON POUSSOIR POUR OUVERTURES AUTOMATIQUES DES PORTES

CA-X CABINET DE CHAUFFAGE (VOIR ING.)

CC-X CABINET INCENDIE (VOIR ING.)

CR-X(#) CROCHETS (NOMBRE)

CUIS-X CUISINIÈRE (H.C.)

DP-X DRAIN DE PLANCHER (VOIR ING.)

EP-X EXTINCTEUR PORTATIF (VOIR ING.)

FO-X FONTAINE

FP-X FAUSSE-POUTRE

GGP-X GRILLE GRATTE-PIEDS

HP-X HAUT-PARLEUR (VOIR ING.)

PC-X PROJECTEUR DE COIN (VOIR DÉTAIL 00 / A-000)

PE-X PANNEAU ÉLECTRIQUE (VOIR ING.)

RM-X RETENUE MAGNÉTIQUE

T-X(#) TABLETTE (NOMBRE SUPERPOSÉ)

TNI-X TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF

VM-X VENTILATEUR MÉCANIQUE

COTES

LES COTES EXTÉRIEURES CORRESPONDENT À LA FACE DES REVÈTEMENTS.

LES COTES DES OUVERTURES EXTÉRIEURES CORRESPONDENT AUX OUVERTURES BRUTES.

LES COTES INTÉRIEURES CORRESPONDENT À LA FACE DES CLOISONS.

FINIS

H Huilé

P peint

S stratifié

T teint et vernis

V vernis

+ finis multiples (voir élévations)

MATÉRIAUX ET FINIS

MATÉRIAUX

ac acier

aco acier corten

ag acier galvanisé

ai acier inoxydable

al aluminium

ap acier perforé

ar ardoise

ay acrylique / lexan

ba bloc architectural

bardeau d'asphalte

bb bloc de béton

bc bardeau de ciment

bé béton | finition du béton

bo bois

br brique

bv bloc de verre

ca caoutchouc

cc carreaux en céramique / carrelage

ci carreaux insonorisants et suspension

cic carreaux insonorisants collés

cp contreplaqué

cpr contreplaqué de menuiserie russe

crf contreplaqué flexible

cr crépi de ciment

da déclin d'aluminium

db déclin de bois

df déclin de fibrociment

dp déclin de fibres de bois

dv déclin de vinyle

ea système d'enduit acrylique

eb élément préfabriqué en béton

ec enduit cimentaire

ecr surface d'écriture

ei enduit ignifuge projeté

ep revêtement époxydique

fv fibre de verre

gr granit

gy gypse - plaque de plâtre

lg liège

li linoléum

ma marbre

mb moulure de finition en bois (élevations)

md métal déployé

me moulure de finition enduit acrylique

mé mélinamine

mf MDF

mm moulure métallique (élevations)

mp moulure préfabriquée de fibres de bois (élevations)

nu moustiquaire

pa panneau acoustique

pia pierre artificielle | alternative

pb panneau de béton préfabriqué

pc système de panneau de céramique

pf panneau de fibrociment

pi pierre naturelle

pl enduit de plâtre

pp protecteur mural | protecteur d'angle

pr papier peint | vinyle mural

pt profilé de transition

qz quartz

rc système de revêtement composite (élevations)

rm revêtement métallique

rp revêtement phénolique (élevations)

rpl système de revêtement plastique (élevations)

sb structure de bois apparente

se store à enroulement

sm stratifié massif

sn structure apparente non peinte

sni structure apparente non peinte ignifugé (poutre, poutrelle et pontage)

slm solin métallique

sp structure apparente peinte (poutre, poutrelle et pontage)

ss surface solide (corian, dekton, etc.)

ta tapis | moquette

tc tapis en carreaux

ti tissu | textile | toile

tn travertin

tr terracotta

ty panneau tympan

tz terrazzo

v verre

vc vinyle en carreaux

vf vinyle en feuilles

vi vinyle

vs unité de verre scellé

CLOISONS

GÉNÉRALITÉS

TOUTES LES CLOISONS SERONT DE TYPE «C-G1», SAUF INDICATION CONTRAIRE.

LA FLÈCHE DU SYMBOLE EN PLAN INDIQUE LE SENS DE LECTURE DE LA COMPOSITION.

POUR TOUS LES DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.), SE RÉFÉRER À LA SÉRIE A-200.

CONSTRUIRE TOUTES LES CLOISONS JUSQU'AU PONTAGE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

ACQUÉRIR AUX DÉTAILS TYPES POUR LES JONCTIONS DE CLOISONS ACOUSTIQUES, IGNIFUGES, POUR LES DÉTAILS DE FONDS D'ANCRAGE ET LES JOINTS DE CONTRÔLE.

AUX ENDROITS OÙ DE L'ISOLANT EN MATELAS EST PRESCRIT, LA CAVITÉ DOIT ÊTRE COMBLÉE D'UN MINIMUM DE 90% DE L'ÉPAISSEUR DES COLOMBAGES, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

EXÉCUTER TOUS LES SCÉLLANTS REQUIS AU PÉRIMÈTRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, ILLUSTRÉ OU NON AUX DOCUMENTS CI-JOINTS.

EXÉCUTER UN SCÉLLANT ACOUSTIQUE AU PÉRIMÈTRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS (STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) TRAVERSANT UNE CLOISON ACOUSTIQUE ET CE, DES 2 CÔTÉS DE LA CLOISON.

EXÉCUTER UN SCÉLLANT IGNIFUGE AU PÉRIMÈTRE DE TOUT ÉLÉMENT (STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) TRAVERSANT UNE CLOISON CONSTITUANT UNE SÉPARATION COUPE-FEU AVEC OU SANS DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.) ET CE, DES 2 CÔTÉS DE LA CLOISON.

LÉGENDE DES COMPOSITIONS

CLOISON SÈCHE	D.R.F.	I.T.S.
C-D1	-	-
DESCRIPTION		
•		
• FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @ 400mm c/c À DÉMOLIR		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c À DÉMOLIR		
• ISOLANT EN MATELAS À DÉMOLIR		
• FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @ 400mm c/c À DÉMOLIR		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm À DÉMOLIR		

CLOISON SÈCHE	D.R.F.	I.T.S.
C-G1	-	-
DESCRIPTION		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c		
• ISOLANT EN MATELAS		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		

CLOISON SÈCHE	D.R.F.	I.T.S.
C-G2	-	-
DESCRIPTION		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 63mm @ 400mm c/c		
• REMPLIR LA CAVITÉ D'ISOLANT EN MATELAS		

CLOISON SÈCHE	D.R.F.	I.T.S.
C-G3	-	-
DESCRIPTION		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c		
• ESPACE VIDE REMPLI D'ISOLANT EN MATELAS		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		

CLOISON SÈCHE	D.R.F.	I.T.S.
C-G4	-	-
DESCRIPTION		
• PLAQUE DE PLÂTRE 16mm		
• COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c		

PLAFOND

P-1D TYPE DE PLAFOND

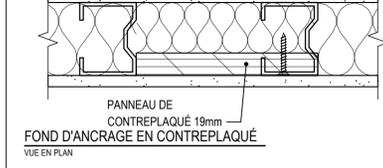
DESCRIPTION

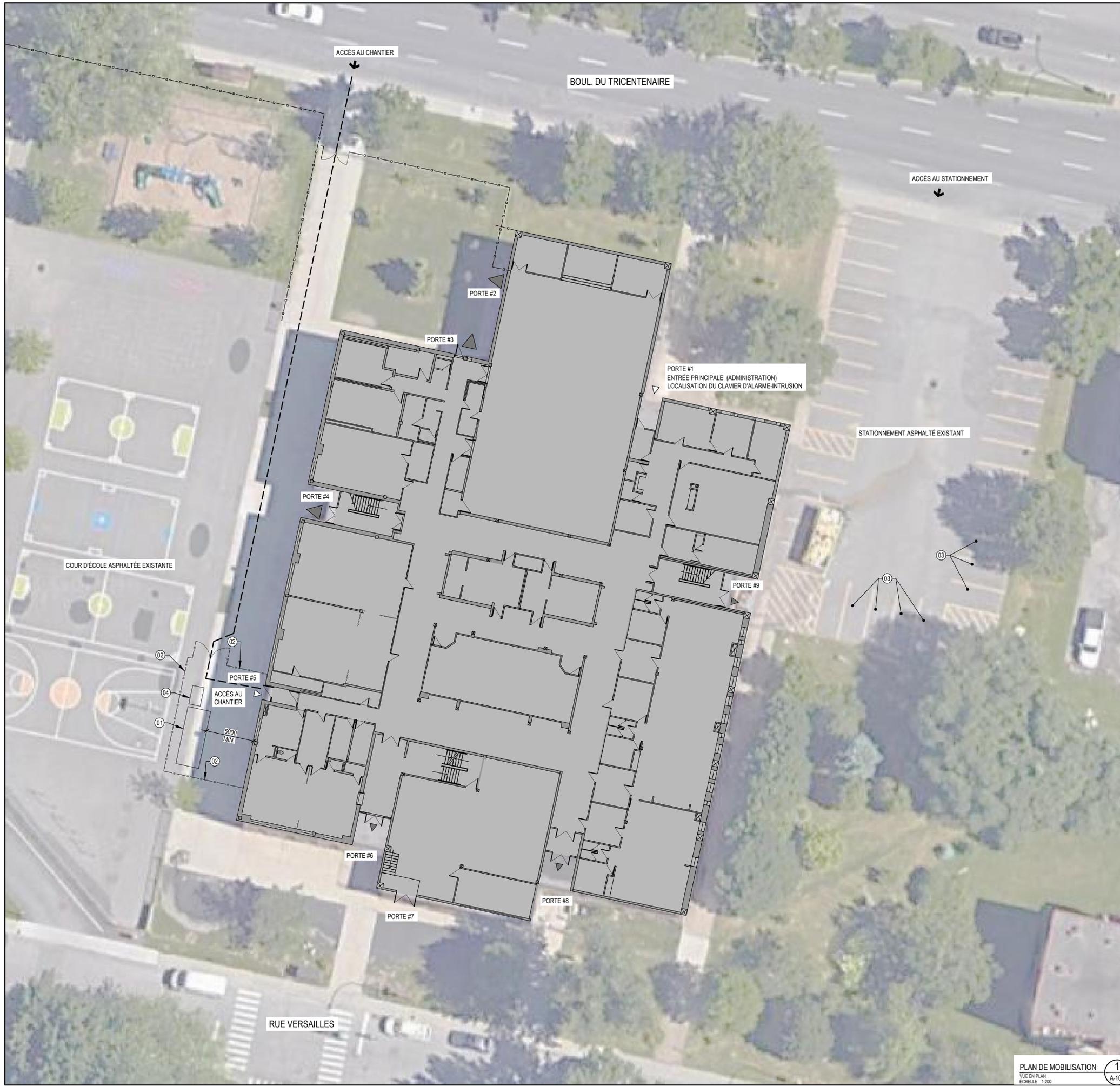
- ENDUIT CIMENTAIRE TEXTURÉ CONTENANT DE L'AMIANTE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE À DÉMOLIR
- FOURRURES MÉTALLIQUES
- SYSTÈME DE SUSPENSION MÉTALLIQUE ET SUSPENTES À DÉMOLIR

FONDS D'ANCRAGE

L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES FONDS D'ANCRAGES NÉCESSAIRES DANS LES CLOISONS POUR LA FIXATION DE TOUS LES MOBILIERS INTÉGRÉS, LES CLOISONS ET LES ACCESSOIRES DE TOILETTES, AINSI QUE POUR AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INCLUS AU CONTRAT ET INDIQUÉS HORS CONTRAT.

LA DIMENSION ET L'EMPLACEMENT EXACTS DES FONDS D'ANCRAGE DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES.





NOTES GÉNÉRALES

LA MOBILISATION SUR LE SITE ILLUSTRÉE AUX PRÉSENTS DOCUMENTS EST À TITRE INDICATIVE. IL APPARTIENT À L'ENTREPRENEUR DE PROPOSER LES DIFFÉRENTS EMPLACEMENTS DES INSTALLATIONS SELON LA NATURE, LA SÉQUENCE ET L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, ET CE, DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGRÉER ET REMETTRE EN ÉTAT TOUS LES ÉLÉMENTS DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR EXISTANT (CLÔTURES, GAZON, ARBRES/ARBUSTES, ASPHALTE, TROTTOIRS, ETC.) QUI AURONT ÉTÉ AFFECTÉS ET/OU ENDOMMAGÉS DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

TOUT CONTENEUR À DÉCHETS ET/OU BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE NE POURRONT ÊTRE INSTALLÉS À MOINS DE 5 MÈTRES DES MURS DU BÂTIMENT.

LÉGENDE GRAPHIQUE

- △ ACCÈS AU BÂTIMENT
- ▲ ISSUE DU BÂTIMENT
- ↑ SENS DE CIRCULATION
- CHEMIN D'ACCÈS AU CHANTIER
- PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT EXISTANT
- - - - - CLÔTURE DE CHANTIER TEMPORAIRE
- · - · - CLÔTURE EXISTANTE

NOTES SPÉCIFIQUES

- 01 LOCALISATION PROPOSÉE POUR L'EMPLACEMENT DU CONTENEUR À DÉCHETS DU CHANTIER. INSTALLER LE CONTENEUR SUR DES MADRIERS DE BOIS.
- 02 CLÔTURE DE CHANTIER TEMPORAIRE.
- 03 ESPACE DE STATIONNEMENT POUR LES OUVRIERS, À COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE AU DÉBUT DU CHANTIER.
- 04 TOILETTE CHIMIQUE.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Date
4	2023.02.08
3	2023.01.31
2	2023.01.20
1	2022.10.03

BTA

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
-REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

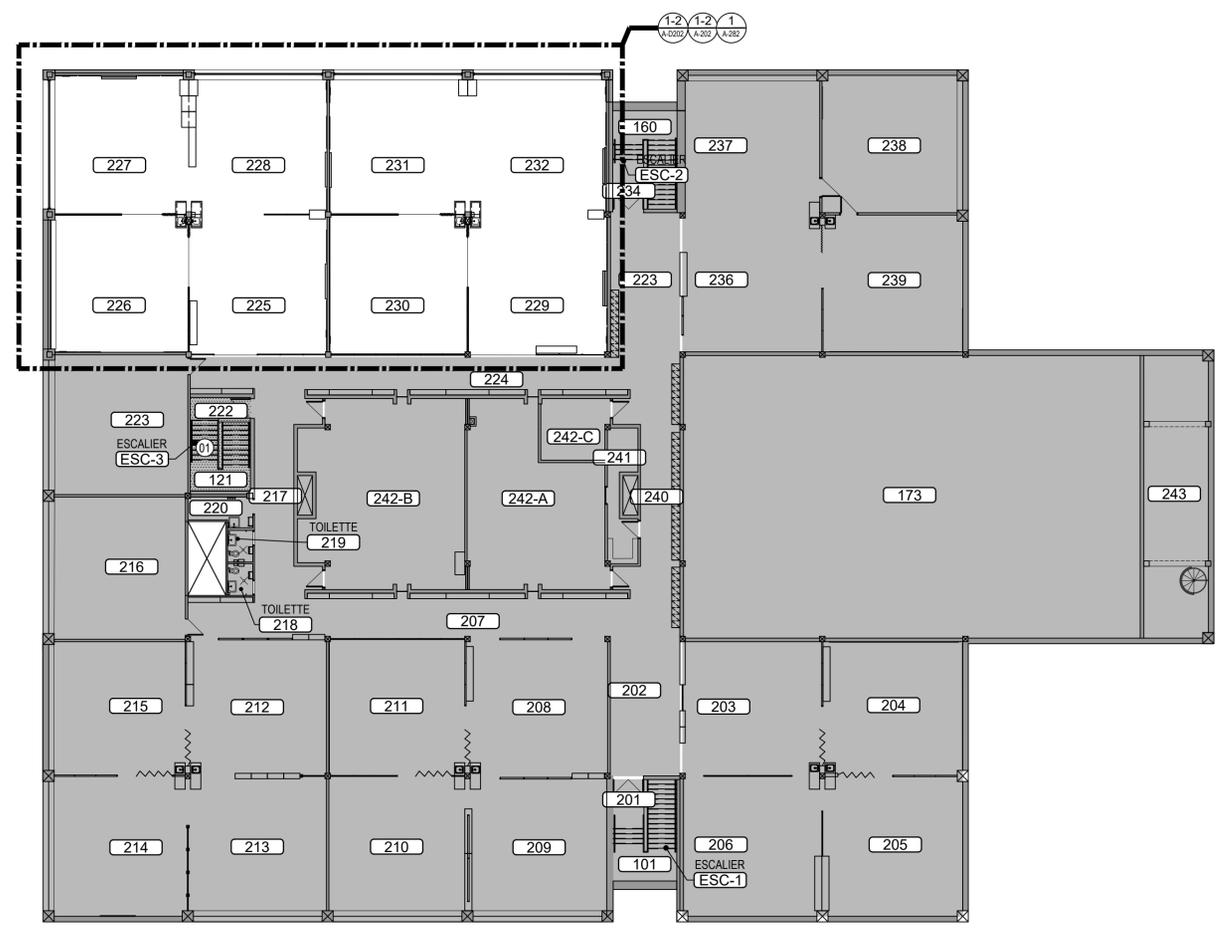
Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTREAL (QUEBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
POINTE-DE-L'ILE
047 E22 200
AQ-23-096

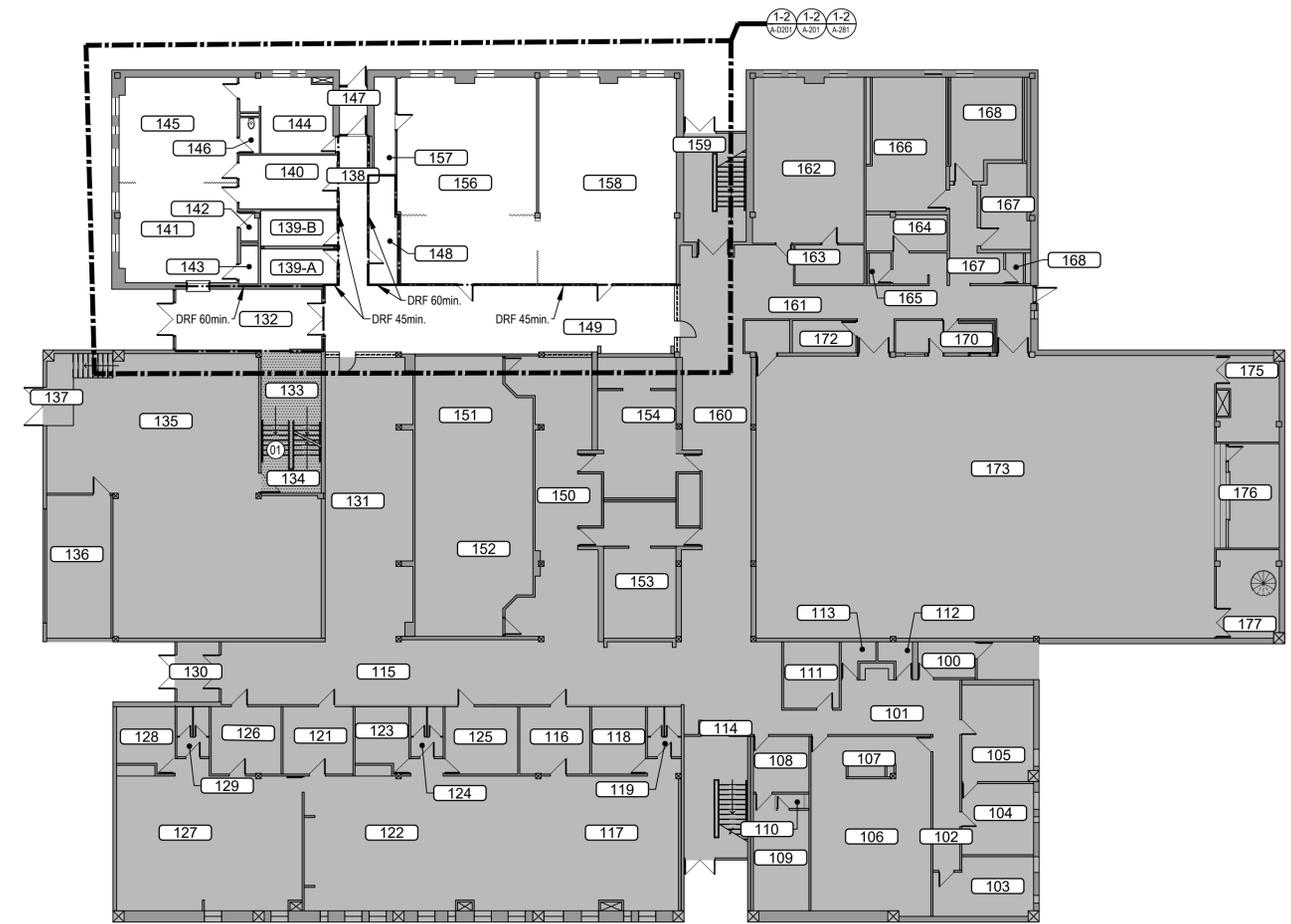
Titre
PLAN DE MOBILISATION

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
M. MONTOYA	S. DOUVILLE	S. DOUVILLE
Echelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-101	

ISO A1 (BTA) 81165mm x 11022mm



PLAN CLÉ DE L'ÉTAGE 2
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:200



PLAN CLÉ DU REZ-DE-CHAUSSÉE 1
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:200

TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE

EFFECTUER L'INSTALLATION DE TOUTES LES ENCEINTES ET PROTECTIONS TEMPORAIRES ÉTANCHES REQUISES POUR PROTÉGER LES LOCAUX ADJACENTS AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION EN CONDITIONS D'AMIANTE. DES ENCEINTES TEMPORAIRES ÉTANCHES DOIVENT ÊTRE ÉRIGÉES DANS LES CORRIDORS. OBTURER ET SCELLER TOUTES LES OUVERTURES ET CAVITÉS DES CLOISONS ET RETOMBÉES COMMUNICANTES AUX ENTREPLAFONDS DES CORRIDORS. VOIR DEVIS DU CONSULTANT EN DÉSAMANTAGE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS REQUISES POUR RÉALISER LES TRAVAUX.

EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION EN CONDITION D'AMIANTE EN PLUSIEURS PHASES POUR PERMETTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION EN CONDITION PROPRE SELON L'AVANCEMENT DES TRAVAUX. PRÉVOIR LA MODIFICATION DE LA MOBILISATION SELON LA SÉQUENCE DES TRAVAUX.

NOTES GÉNÉRALES

- EFFECTUER LE NETTOYAGE COMPLET DES SURFACES DES LOCAUX DANS LA ZONE DES TRAVAUX ET DES AUTRES LOCAUX INDIQUÉS, INCLUANT :
 - LE NETTOYAGE, DES PLANCHERS DES REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN ROULEAU. LE DÉMÉNAGEMENT DU MOBILIER NON FIXE SERA EFFECTUÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.
 - LE NETTOYAGE DES REVÊTEMENTS DE CÉRAMIQUE ET DE PEINTURE ÉPOXYDIQUE.
 - LE NETTOYAGE ET LE POLISSAGE DES REVÊTEMENTS DE SOL EN TERRAZZO.
 - LE NETTOYAGE DES PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIE.
 - LE NETTOYAGE DES SURFACES EXTÉRIEURES DES MOBILIERS INTÉGRÉS (ARMOIRES, COMPTOIRS, BANCs, TABLETTES, ETC.).
 - LE NETTOYAGE DU MOBILIER NON FIXE (CHAISES, PUPITRES, TABLES, ARMOIRES, ETC.).
 - LE NETTOYAGE DES TABLEAUX (D'ÉCRITURE, D'AFFICHAGE, À CRAIE, INTERACTIFS).
 - LE NETTOYAGE DES SURFACES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES CASIERS MÉTALLIQUES DES CORRIDORS.
 - TOUTES AUTRES SURFACES INCLUSES DANS LA ZONE DES TRAVAUX.
- EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE ET DE PEINTURE REQUIS AUX MURS ET PLAFONDS EXISTANTS SUITE AUX TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE SUR L'ENSEMBLE DE L'AIRE DE PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE. POUR L'AMPLIEUR DES TRAVAUX VOIR INGÉNIEUR.

LÉGENDE GRAPHIQUE

ZONE DE NETTOYAGE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

NOTES SPÉCIFIQUES

① ESCALIER DÉDIÉ POUR L'ACCÈS AUX TRAVAUX AU VIDE SANITAIRE. VOIR ÉTENDUE DES TRAVAUX AUX PLANS DES INGÉNIEURS.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

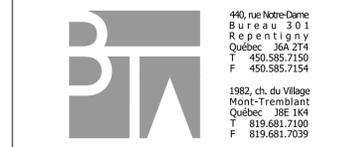
Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

No.	Description	Date
4	APPEL D'OFFRES	2023.02.08
3	COMMENTAIRES 100%	2023.01.31
2	COORDINATION	2023.01.20
1	COMMENTAIRES 50%	2022.10.03



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



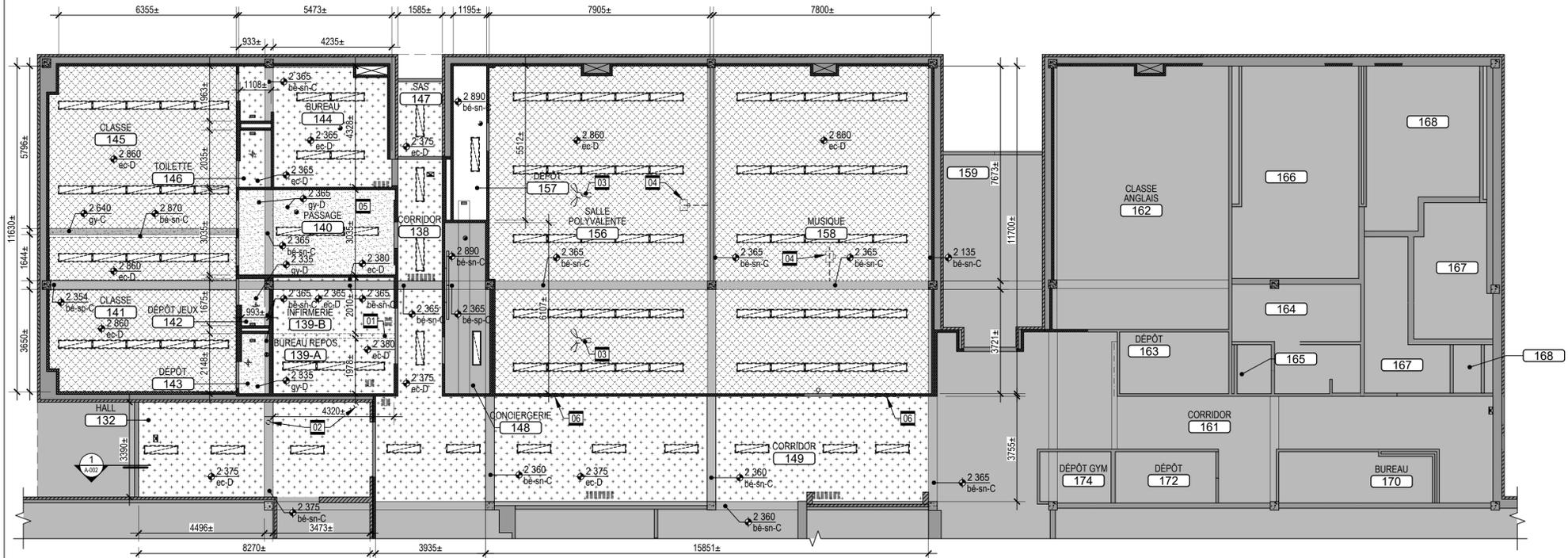
Projet
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
-REMPACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
POINTE-DE-L'ÎLE
047 E22 200
AO-23-096

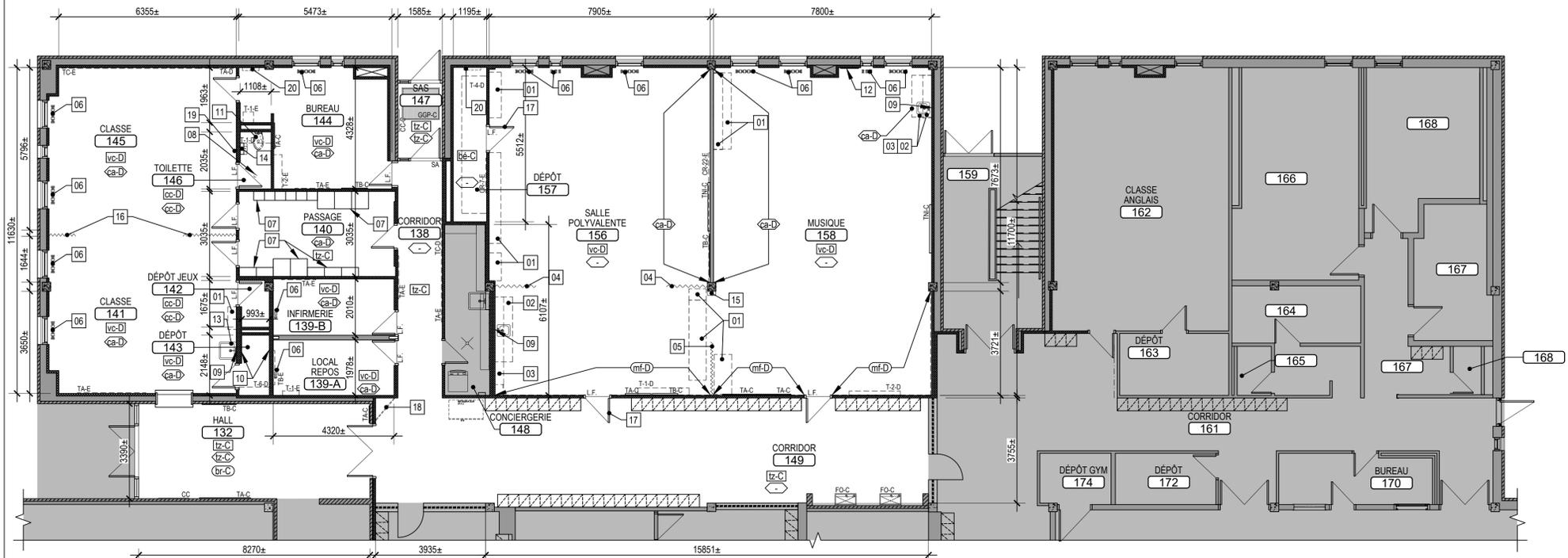
Titre
PLANS CLÉS
REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
M. MONTOYA	S. DOUVILLE	S. DOUVILLE
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-102	



DÉMOLITION
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAFONDS RÉFLECTÉS
ÉCHELLE 1:100

2
A-D201



DÉMOLITION
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

1
A-D201

NOTES GÉNÉRALES

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS DES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE;
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUX PLAFONDS DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER, À RÉCUPÉRER, À ENTREPOSER ET RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE
3. LES ZONES D'INTERVENTION INDICUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, STRUCTURE ET HYGIÈNE POUR L'ÉTENDU DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).
4. LA DALLE DE BÉTON DU PONTAGE EST À 2860mm ±.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-D201 SEULEMENT.

- 01 DÉMOLIR LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA CLOISON EN GYPSE 610mm ± POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PLAFOND. VOIR COMPOSITION C-D1.
- 02 CAMÉRA À DÉMANTÉLER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION APRÈS LES TRAVAUX (VOIR ING.).
- 03 VENTILATEUR DE PLAFOND À DÉMOLIR (VOIR ING.).
- 04 PROJECTEUR À DÉMANTÉLER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION APRÈS LES TRAVAUX PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- 05 DÉMOLIR LE PLAFOND SUSPENDU EN PLAQUE DE PLÂTRE EN CONDITION D'AMIANTE. ENLEVER LES TRACES D'ENDUIT CIMENTAIRE PULVÉRISÉ SUR LA STRUCTURE DE BÉTON.
- 06 GRILLE À DÉMOLIR (VOIR ING.).

NOTES GÉNÉRALES

1. SANS S'Y LIMITER, TOUS LES ÉQUIPEMENTS, LES ACCESSOIRES, LA SIGNALISATION, LES TABLEAUX ET AUTRES ITEMS EXISTANTS NUISANT AUX TRAVAUX PRÉVUS SERONT À DÉMANTÉLER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX, SAUF INDICATION CONTRAIRE. LES TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS ET PROJECTEURS SONT À ENLEVER ET À RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE.
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER, À RÉCUPÉRER, À ENTREPOSER ET RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE.
3. ENLEVER TOUS LES FINIS DE PLANCHER ET TOUS LES MATÉRIAUX DE POSE (COLLE, MORTIER, ETC.) INDICUÉS À DÉMOLIR JUSQU'AU PONTAGE. ENLEVER TOUTES LES PLINTHES AU PÉRIMÈTRE DES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES FINIS DE PLANCHER.
4. TOUTES LES TOILES SOLAIRES, LES PÔLES ET LES RIDEAUX SE TROUVANT DANS LES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTÉLER, À RÉCUPÉRER, À RÉINSTALLER ET À AJUSTER SUITE AUX TRAVAUX.
5. SUITE AU RETRAIT DES FINIS DE PLANCHER, SCARIFIER ET/OU MEULER AFIN DE PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE NOUVEAU FINI SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA PAGE A-D201 SEULEMENT.

- 01 ARMOIRE DE RANGEMENT EN MOBILIER INTÉGRÉ À DÉMOLIR.
- 02 MOBILIER INTÉGRÉ À DÉMOLIR. ACCESSOIRES À ENLEVER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. ÉVIER À DÉMOLIR (VOIR ING.).
- 03 ARMOIRES HAUTES À DÉMOLIR.
- 04 RIDEAU SUR RAILS À DÉMOLIR.
- 05 CLOISON MOBILE EN ACCORDÉON À DÉMOLIR.
- 06 GRILLE DE VENTILATION AU PLANCHER À DÉMOLIR (VOIR ING.).
- 07 MOBILIER INTÉGRÉ FIXÉ AUX MURS À ENLEVER, À DÉMÉNAGER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLAFONDS.
- 08 OUVERTURE DANS LA DALLE DE PLANCHER POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DU NOUVEAU DRAIN.
- 09 FAIRE UNE TRANCHEE AU MUR DE BLOC DE BÉTON POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE.
- 10 SUPPORTS EN BOIS À DÉMOLIR.
- 11 TOILETTE À RÉSERVOIR À DÉMOLIR (VOIR ING.).
- 12 MIROIR FIXÉ AU MUR À DÉMANTÉLER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ING.).
- 13 CUVE DE NETTOYAGE À DÉMOLIR (VOIR ING.).
- 14 SUPPORT EN CONTREPLAQUE POUR PAPIER HYGIÉNIQUE À DÉMOLIR.
- 15 SECTION DE CLOISON EN GYPSE À DÉMOLIR JUSQU'À LA COLONNE.
- 16 CLOISON MOBILE EN ACCORDÉON À CONSERVER, À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX ET À RÉINSTALLER.
- 17 COUPER LE BAS DE LA PORTE AFIN D'ASSURER LE DÉGAGEMENT REQUIS POUR LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER.
- 18 TABLEAU D'AFFICHAGE AU CORRIDOR À ENLEVER POUR RÉINSTALLATION.
- 19 FAIRE UNE TRANCHEE DANS LA DALLE DE PLANCHER POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE. EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION NÉCESSAIRES POUR LE RACCORDES DES CONDUITS.
- 20 CONVECTEUR À DÉMOLIR (VOIR ING.).

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou par leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Projet

**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
-REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)**

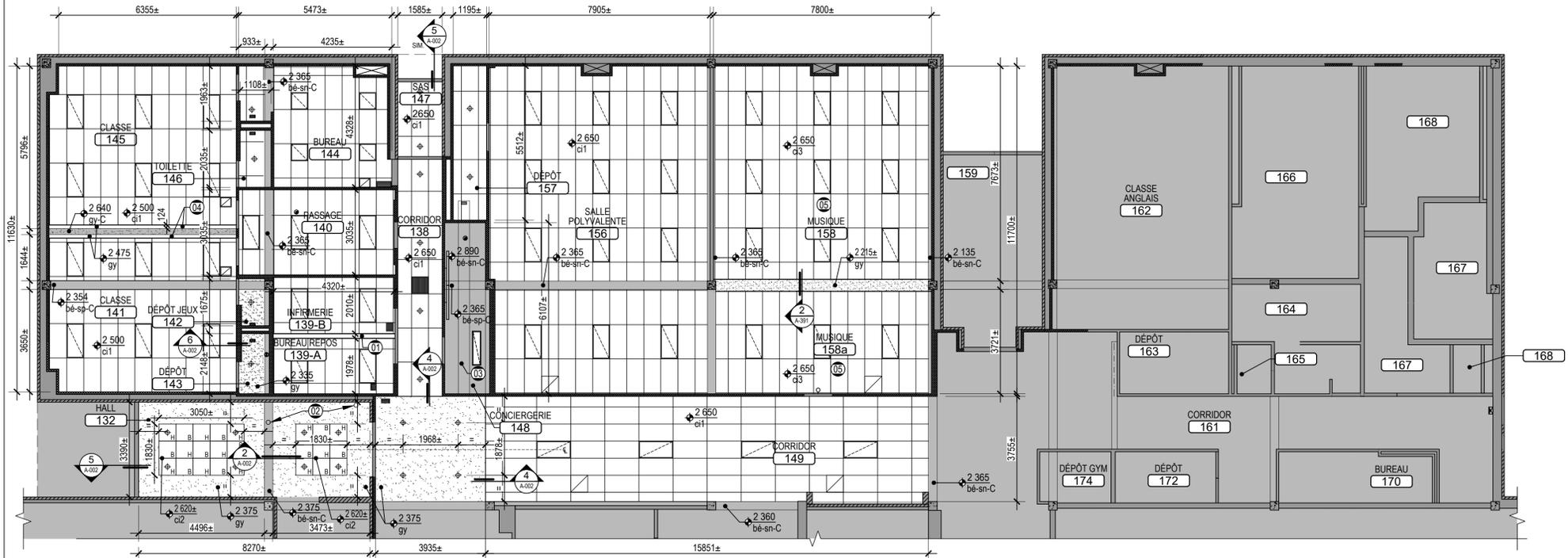
2023-12-15

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
POINTE-DE-L'ILE**
047 E22 200
AQ-23-096

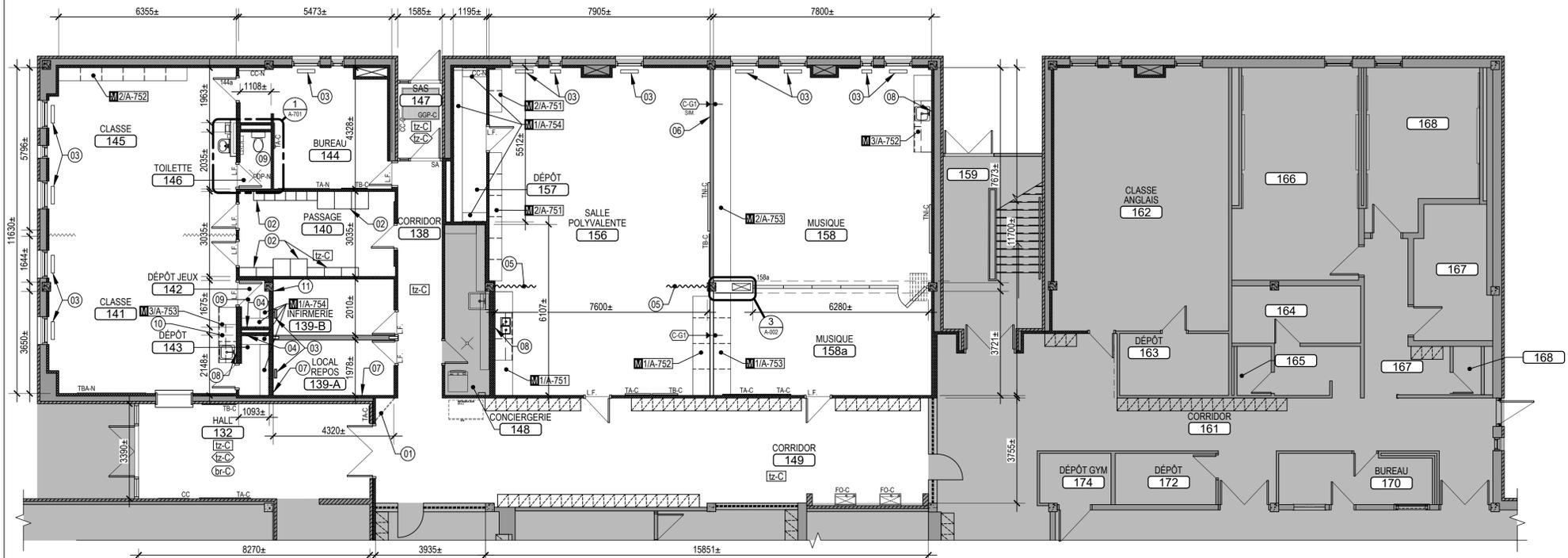
Titre
**DÉMOLITION
REZ-DE-CHAUSSÉE**

Dessiné par M. M ET MP.C.	Préparé par S.DOUVILLE	Vérifié par S. DOUVILLE
Échelle INDIQUÉE	Plan A-D201	Révision



CONSTRUCTION
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAFONDS RÉFLÉCHIS
ÉCHELLE 1:100

2
A-201



CONSTRUCTION
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

1
A-201

NOTES GÉNÉRALES

1. POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE.
2. POUR LES TYPES DE PLAFONDS, SE RÉFÉRER À LA FEUILLE A-001.
3. LA HAUTEUR LIBRE SOUS LES PLAFONDS EST DE 2650mm DU FINI, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUS LES NOUVEAUX PLAFONDS SUSPENDUS DE CARREAUX ACOUSTIQUES SERONT DE TYPE c1, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES PLAFONDS ET RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE SONT PEINT P05.
6. PEINDRE LES FACES DES RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE TEL QUE LA COULEUR INDIQUÉE POUR LA RETOMBÉE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
7. SAUF INDICATION CONTRAIRE, PEINDRE LA STRUCTURE IDENTIFIÉE "sp" ET LES POUTRES DE BÉTON APPARENTES DE COULEUR P05.
8. LES CONDUITS ET LES ÉLÉMENTS DE VENTILATION, DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ, DE PLOMBERIE DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES PLAFONDS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
9. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES, SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE ET STRUCTURE POUR L'ÉTENDU DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201 SEULEMENT

- 01 RECONSTRUIRE TEL QUE L'EXISTANT LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA CLOISON EN GYPSE JUSQU'AU PONTAGE SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PLAFOND.
- 02 CAMÉRA DE SURVEILLANCE À RÉINSTALLER (VOIR ING.).
- 03 CONDUIT DE VENTILATION (VOIR ING.).
- 04 RETOMBÉE EN PLAQUE DE PLÂTRE 16mm DE CHAQUE CÔTÉ SUR BÂTI EN COULMBAGE MÉTALLIQUE 92mm @ 400mm c/c.
- 05 INSTALLER DES PANNEAUX D'ISOLANT ACOUSTIQUES DE 150mm D'ÉPAISSEUR AU-DESSUS DU PLAFOND SUSPENDU DE CARREAUX ACOUSTIQUES POUR TOUTE LA SUPERFICIE DU LOCAL.

NOTES GÉNÉRALES

1. POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE ET AUX SÉRIES A-280.
2. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DU PONTAGE ET/OU DE LA DALLE DE BÉTON POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
3. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DES MURS ENDOMMAGÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS ENLEVÉS POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS MURAUX SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
4. EFFECTUER LA RÉPARATION ET LE RAGRÉAGE DES MURS EXISTANTS EN BLOCS DE BÉTON ET DE GYPSE DE TOUTS LES LOCAUX DANS LA ZONE DES TRAVAUX AVANT LES TRAVAUX DE PEINTURE.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201 SEULEMENT.

- 01 TABLEAU D'AFFICHAGE À RÉINSTALLER ET À PEINTURER TEL QUE CLOISONS ADJACENTES.
- 02 MOBILIER INTÉGRÉ À RÉINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT.
- 03 NOUVELLE GRILLE DE VENTILATION AU PLANCHER (VOIR ING.).
- 04 CLOISON À RAGRÉER.
- 05 RIDEAU ACOUSTIQUE SUR RAIL (VOIR DEVIS).
- 06 OBTURER ET RAGRÉER L'OUVERTURE DANS LE MUR DE 305x305 mm.
- 07 OBTURER L'OUVERTURE DANS LE MUR EN BLOC DE BÉTON AVEC DU MORTIER.
- 08 OBTURER LE MUR EN BLOC DE BÉTON ET RAGRÉER TEL QUE L'EXISTANT À L'AIDE DE MORTIER, SUITE AUX TRAVAUX DE PLOMBERIE.
- 09 CHAPE DE MORTIER DE NIVELLEMENT 50mm À INSTALLER SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA CÉRMIQUE.
- 10 CENTRER LE MOBILIER INTÉGRÉ SUR LE MUR EXISTANT.
- 11 EFFECTUER LE REJOINTOIEMENT DES JOINTS FISSURÉS DES BLOCS DE BÉTON (1350x m.l.).

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19



440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

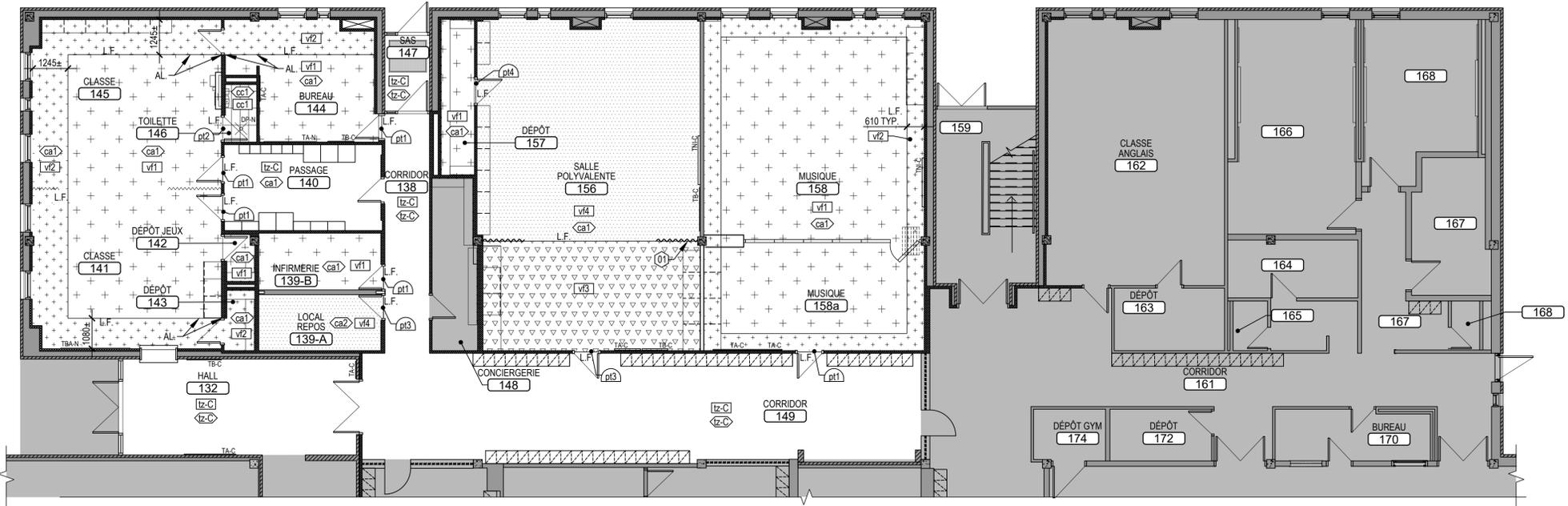


Projet
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
-REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)**

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
POINTE-DE-L'ÎLE**
047 E22 200
AQ-23-096

Titre		
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE		
Dessiné par		
M. M ET MP.C.	S. DOUVILLE	S. DOUVILLE
Échelle		
Plan	Revision	
INDIQUÉE		
A-201		



FINIS DE PLANCHER
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

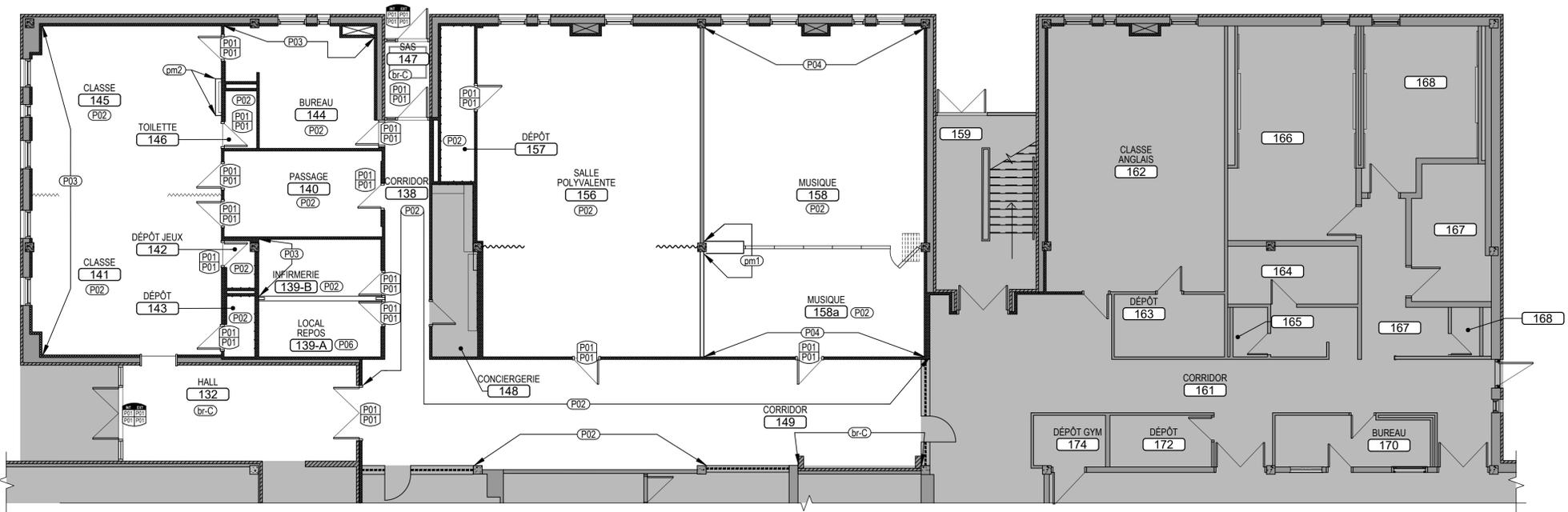
NOTES GÉNÉRALES - FINIS DE PLANCHER

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. LORS DU REMPLACEMENT OU DU RAGRÈGE DE SECTION DE PLINTHE, PRÉVOIR DE REMPLACER TOUTE LA PLINTHE SUR LE MÊME MUR.
3. INSTALLER UNE PLINTHE EN CAOUTCHOUC SUR LE MOBILIER INTÉGRÉ DE MÊME COULEUR QUE CELLE INSTALLÉE AU MUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUTES LES JONCTIONS DE FINIS DE PLANCHER DEVRONT ÊTRE FAIT SOUS LE CHANT DE LA PORTE.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE 280 SEULEMENT.

- 01 INSTALLER LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER À PARTIR DE LA LIMITE DE FINI DÉFINIE LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. ALIGNER LES JOINTS DU NOUVEAU FINI DE PLANCHER AVEC CEUX EXISTANTS.



FINIS MURAUX
EXTRAIT DU REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

NOTES GÉNÉRALES - FINIS MURAUX

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. TOUTES LES PORTES ET LEURS CADRES AYANT UN SYMBOLE SONT À PEINDRE DES DEUX (2) CÔTÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
3. LES TRAPPES D'ACCÈS DEVRONT ÊTRE PEINTES TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. LES CONDUITS ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES EN SURFACE DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. PEINTURER LES COLONNES DE BÉTON DE LA MÊME COULEUR QUE LE MUR ADJACENT.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154
 1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec, J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca



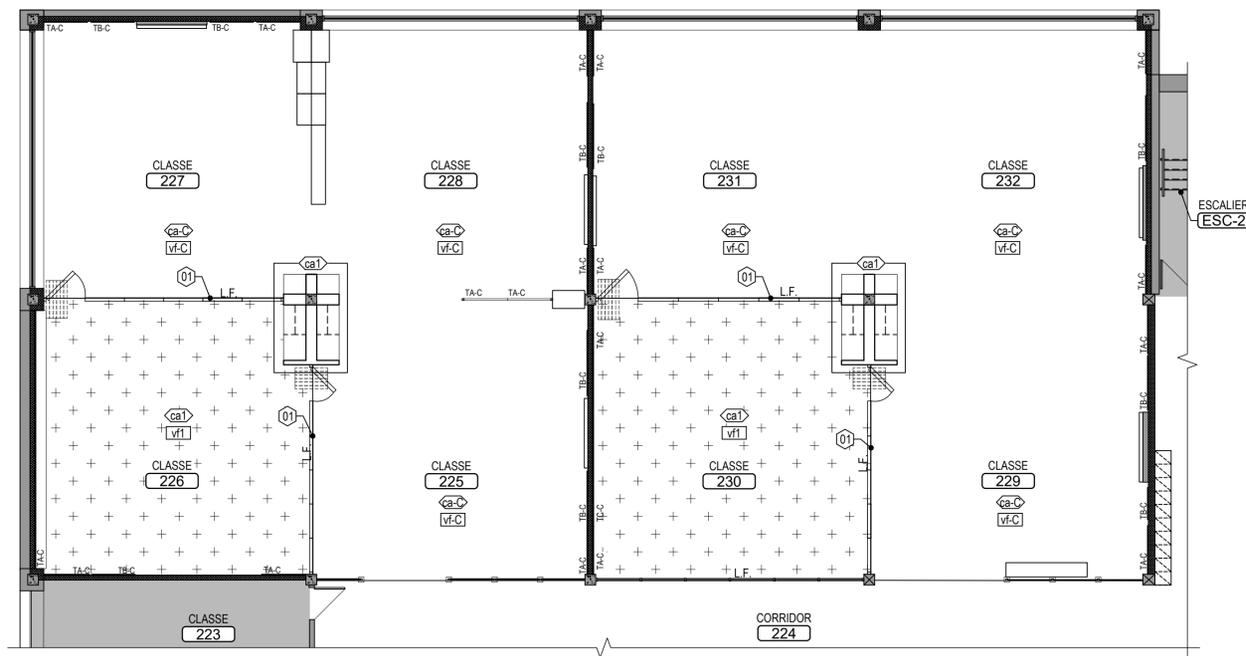
Projet
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
 -REMPLACEMENT DE LA FINITION
 INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)**

Adresse
 1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
 Dossier
 23057

Client
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
 POINTE-DE-L'ÎLE**
 047 E22 200
 AQ-23-096

Titre
**FINIS MURAUX ET DE PLANCHER
 REZ-DE-CHAUSSÉE**

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP.COULOMBE	S.DOUVILLE	S. DOUVILLE
Echelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-281	



FINIS DE PLANCHER
EXTRAIT DE L'ÉTAGE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

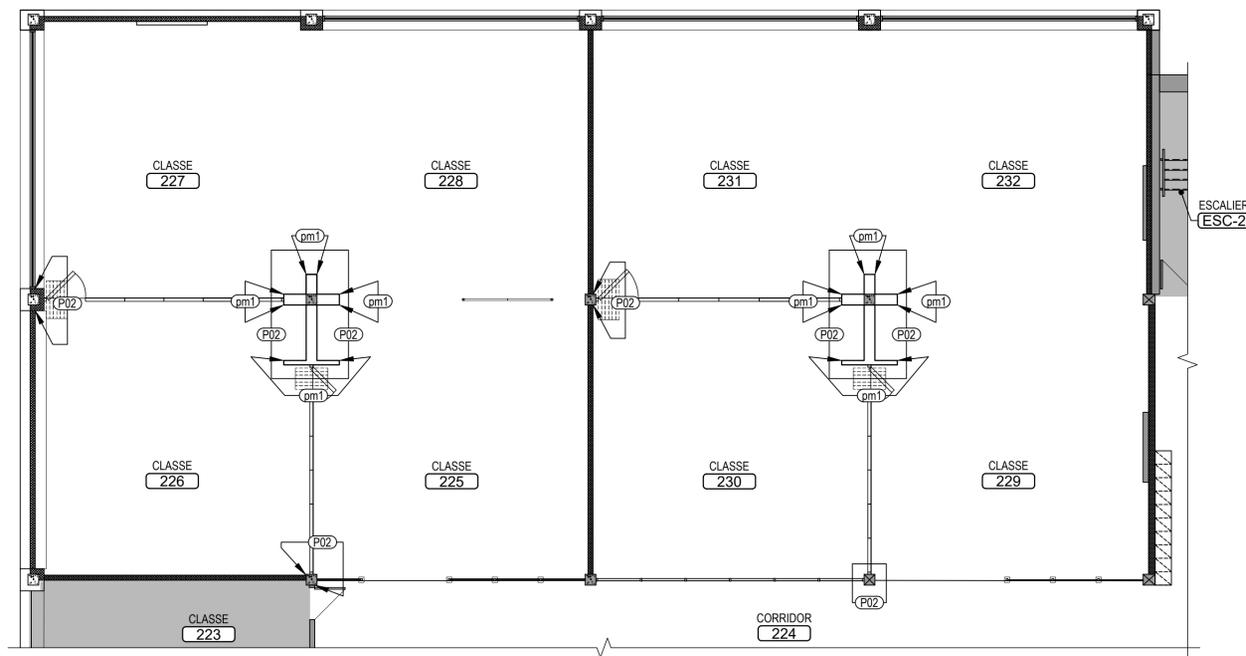
2
A-282

NOTES GÉNÉRALES - FINIS DE PLANCHER

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. LORS DU REMPLACEMENT OU DU RAGRÉAGE DE SECTION DE PLINTHE, PRÉVOIR DE REMPLACER TOUTE LA PLINTHE SUR LE MÊME MUR.
3. INSTALLER UNE PLINTHE EN CAOUTCHOUC SUR LE MOBILIER INTÉGRÉ DE MÊME COULEUR QUE CELLE INSTALLÉE AU MUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUTES LES JONCTIONS DE FINIS DE PLANCHER DEVRONT ÊTRE FAIT SOUS LE CHANT DE LA PORTE.

NOTES SPÉCIFIQUES
NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE 280 SEULEMENT.

01) INSTALLER LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER À PARTIR DE LA LIMITE DE FINI DÉFINIE LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. ALIGNER LES JOINTS DU NOUVEAU FINI DE PLANCHER AVEC CEUX EXISTANTS.



FINIS MURAUX
EXTRAIT DE L'ÉTAGE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

1
A-282

NOTES GÉNÉRALES - FINIS MURAUX

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. TOUTES LES PORTES ET LEURS CADRES AYANT UN SYMBOLE SONT À PEINDRE DES DEUX (2) CÔTÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
3. LES TRAPPES D'ACCÈS DEVRONT ÊTRE PEINTES TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. LES CONDUITS ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES EN SURFACE DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. PEINDRE LES COLONNES DE BÉTON DE LA MÊME COULEUR QUE LE MUR ADJACENT.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

No.	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

BTA

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



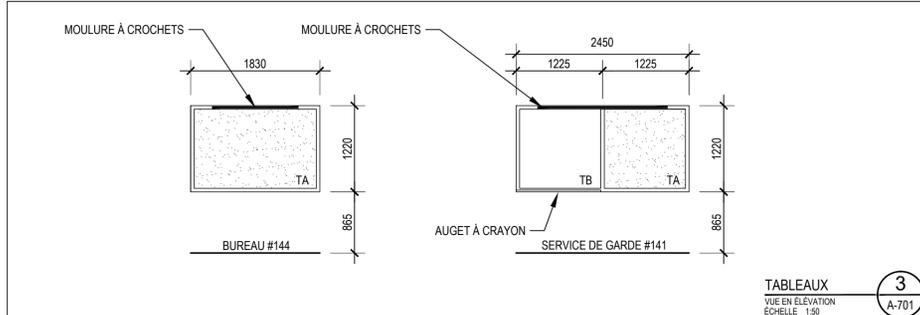
Projet
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC -REPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POINTE-DE-L'ÎLE
047 E22 200
AO-23-096

Titre
FINIS MURAUX ET DE PLANCHER ÉTAGE

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP.COULOMBE	S.DOUVILLE	S. DOUVILLE
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-282	

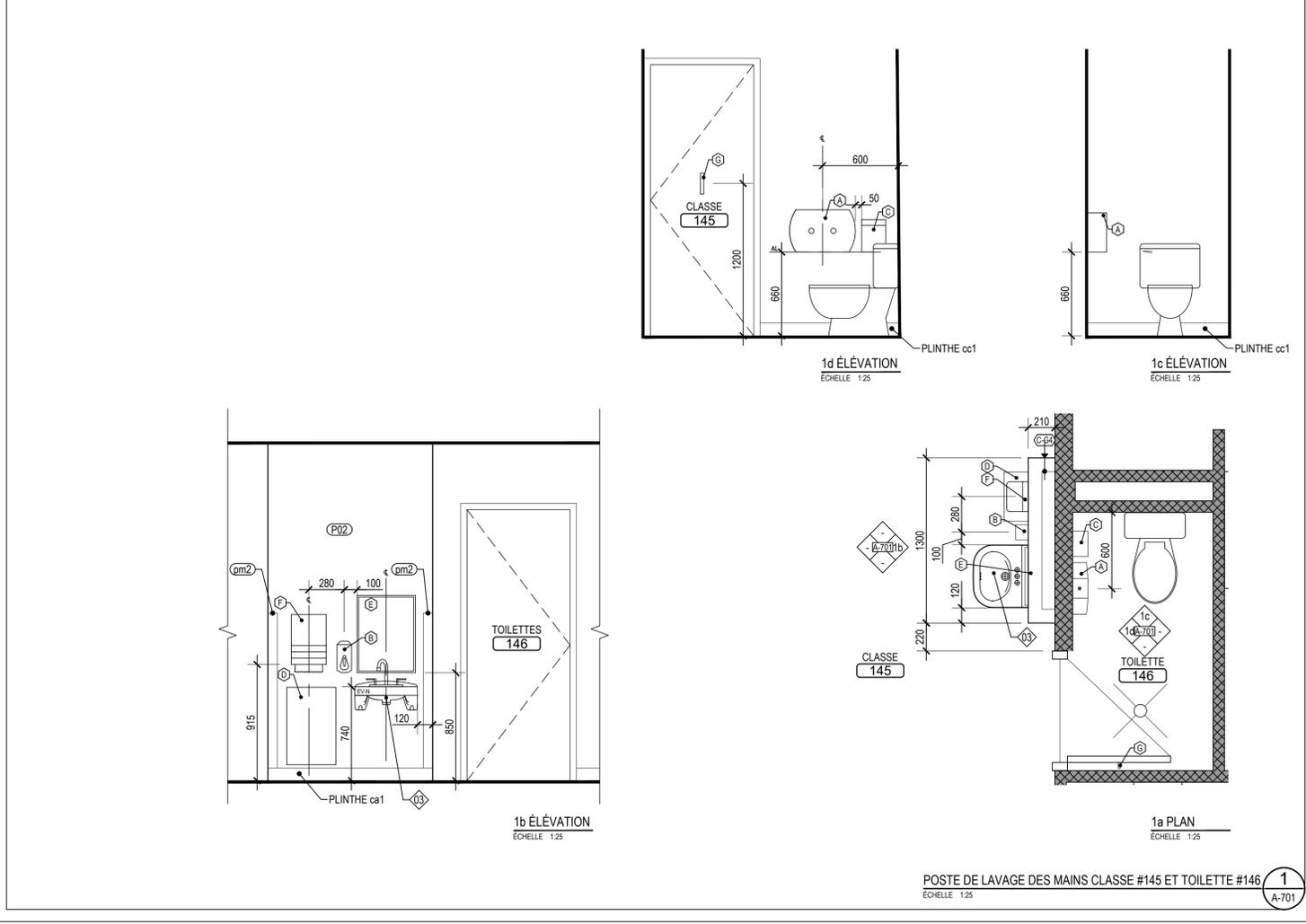


TABLEAUX
 VUE EN ÉLEVATION
 ÉCHELLE 1:25

3
 A-701

INSTALLATION TYPE DISTRIBUTEUR DE PAPIER À MAINS ET DE SAVON AVEC DOSSERET
 VUE EN ÉLEVATION
 ÉCHELLE 1:25

2
 A-701



1d ÉLEVATION
 ÉCHELLE 1:25

1c ÉLEVATION
 ÉCHELLE 1:25

1b ÉLEVATION
 ÉCHELLE 1:25

1a PLAN
 ÉCHELLE 1:25

POSTE DE LAVAGE DES MAINS CLASSE #145 ET TOILETTE #146
 ÉCHELLE 1:25

1
 A-701

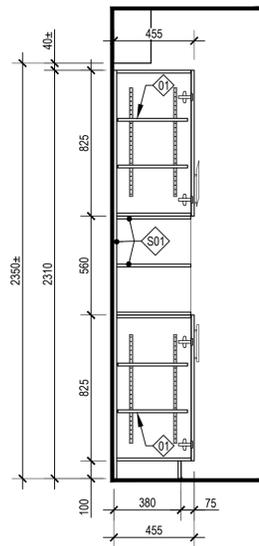
Droit d'auteur et usage des documents
 Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.
 Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.
 Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.
 L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.
 Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

No.	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

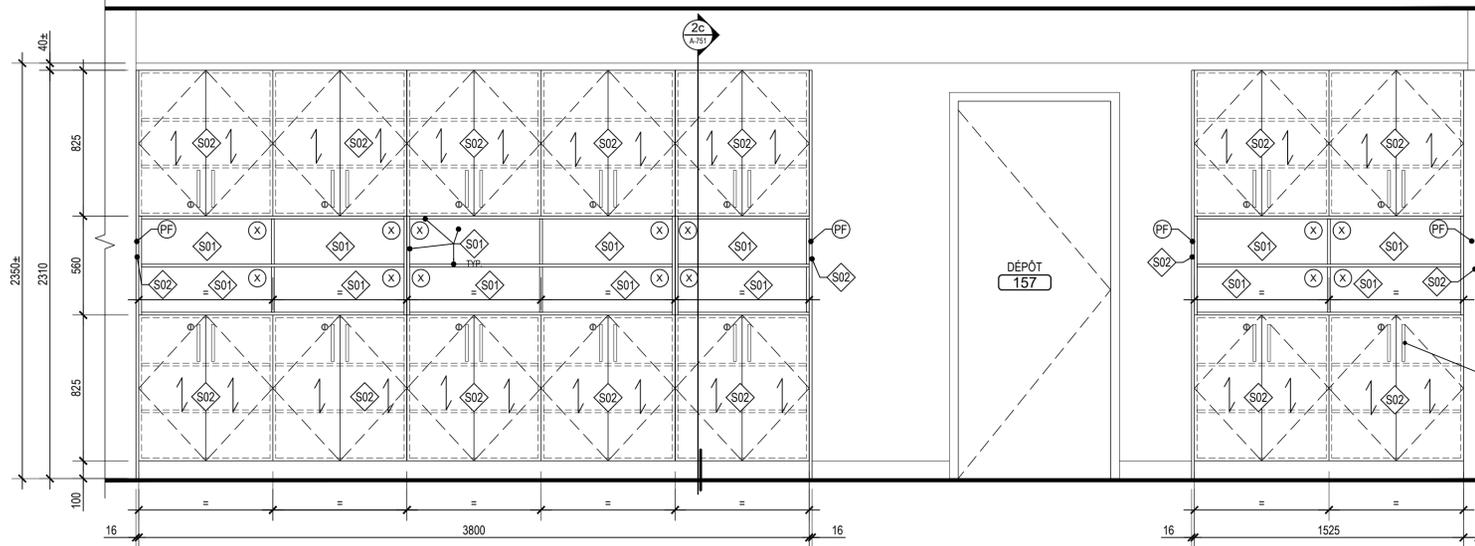
BTA
 440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154
 1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec, J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

Seau

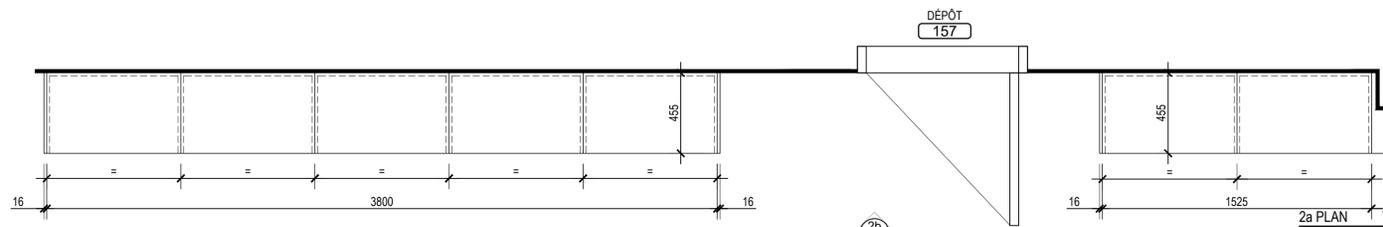
Projet
 ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
 -REMPLACEMENT DE LA FINITION
 INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)
 Adresse
 1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
 Dossier
 23057
 Client
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
 POINTE-DE-L'ÎLE**
 047 E22 200
 AO-23-096
 Titre
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
 Dessiné par
MP COULOMBE
 Préparé par
S. DOUVILLE
 Vérifié par
S. DOUVILLE
 Échelle
 Plan
 Révision
 INDIQUÉE
A-701



2c COUPE
ÉCHELLE 1:20



2b ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:20



RANGEMENT SALLE POLYVALENTE #156
ÉCHELLE 1:20

2
A-751

NOTES GÉNÉRALES

- POUR LES TYPES DE FINIS ET LES ACCESSOIRES, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE PAGE A-001.
- TIRER UN JOINT DE SCELLANT À LA JONCTION DES DOSSERETS ET DES MURS ET À LA JONCTION DES MOBILIERS ET DES PLANCHERS.
- INSTALLER UNE PLINTHE DE CAOUTCHOUC ca1 À LA BASE DE TOUT LE MOBILIER INTÉGRÉ, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, FINIR LE DESSUS DES ARMOIRES HAUTES AVEC UNE MÉLAMINE BLANCHE.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, FINIR LE DESSOUS DES ARMOIRES HAUTES AVEC UN PLASTIQUE STRATÉ TEL QUE LES ARMOIRES.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LE SENS DU VEINAGE POUR S02 SERA VERTICAL.
- FIXATION DES CAISSONS À L'AIDE DE VIS À TÊTE FRAISÉE.
- PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE POUR LA FIXATION DU MOBILIER.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES AUX PAGES DE LA SÉRIE A-750 SEULEMENT.

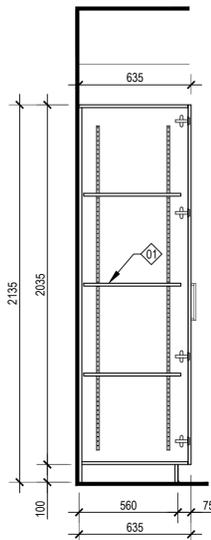
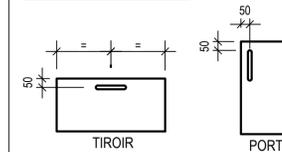
- ◇1 TABLETTE(S) AJUSTABLE(S) SUR CRÉMAILLIÈRES
- ◇2 TABLETTE(S) AJUSTABLE(S) SUR SUPPORTS ET RÉCEPTACLES
- ◇3 ÉVIER ET ROBINETTERIE (VOIR ING.)
- ◇4 PANNEAU RAINURÉ STYLE "SLATWALL" 19mm DÉPAISSEUR MODÈLE U-LINE #H-5061 PRÊT À ÊTRE PEINT P04. PRÉVOIR ENVIRON 24 CROCHETS MURAUX À GUITARES.
- ◇5 TABLETTE(S) AJUSTABLE(S) SUR CRÉMAILLIÈRES ENCASTRÉES
- ◇6 GRILLE DE TRANSFERT (VOIR ING.)
- ◇7 POIGNÉE EN SURFACE (VOIR DEVIS)

MOBILIERS INTÉGRÉS

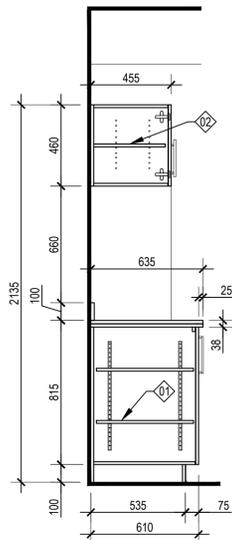
- Ⓣ1 TIROIR / COULISSE USAGE GÉNÉRAL
- Ⓣ2 TIROIR / COULISSE USAGE CLASSEUR
- Ⓣ3 TIROIR / COULISSE > 610mm LARG.
- PF PANNEAU FIXE
- X CAISSON OUVERT
- PASSE-FILS
- ⊙ SERRURE
- ⊙2 SERRURE SUR TIGE
- ⊕ CHARNIÈRE DISSIMULÉE
- ⊞ PRISE DE COURANT (VOIR ING.)

- Ⓡ ROULETTES
- ↔ SENS DU VEINAGE
- Ⓝ CROCHET SUSPENDU
- Ⓜ CROCHET MURAL

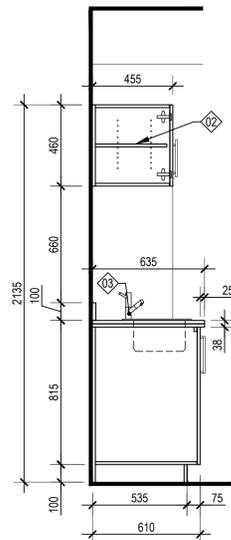
INSTALLATION TYPE DES POIGNÉES POUR TIROIRS ET PORTES (S.I.C.)



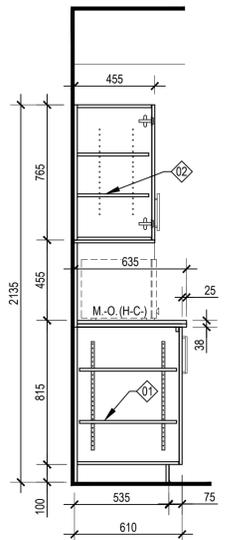
1f COUPE
ÉCHELLE 1:20



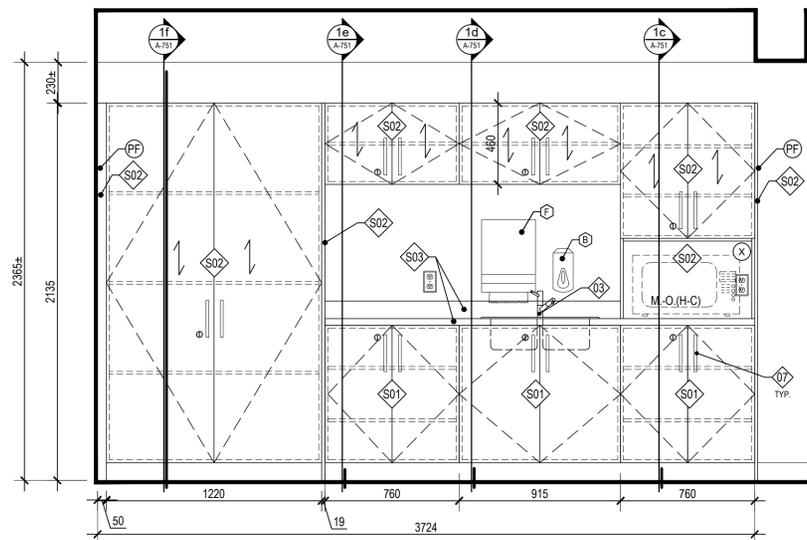
1e COUPE
ÉCHELLE 1:20



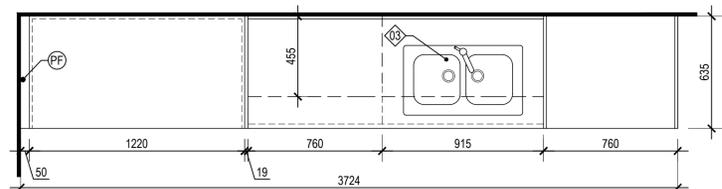
1d COUPE
ÉCHELLE 1:20



1c COUPE
ÉCHELLE 1:20



1b ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:20



1a PLAN
ÉCHELLE 1:20

CUISINETTE SALLE POLYVALENTE #156
ÉCHELLE 1:20

1
A-751

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions		
No.	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Projet

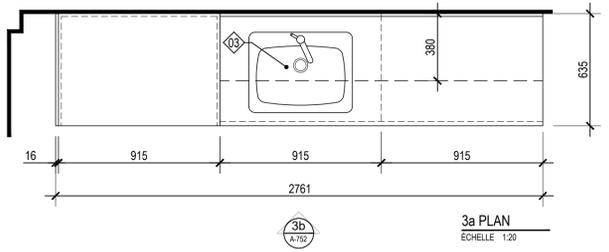
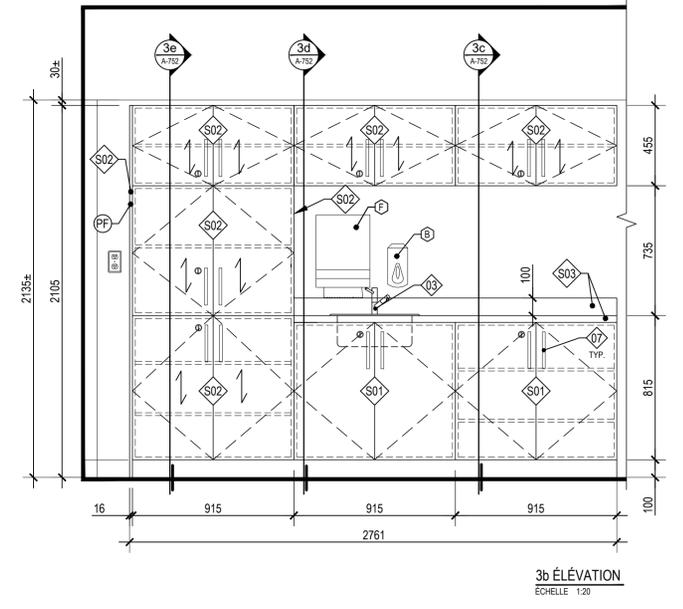
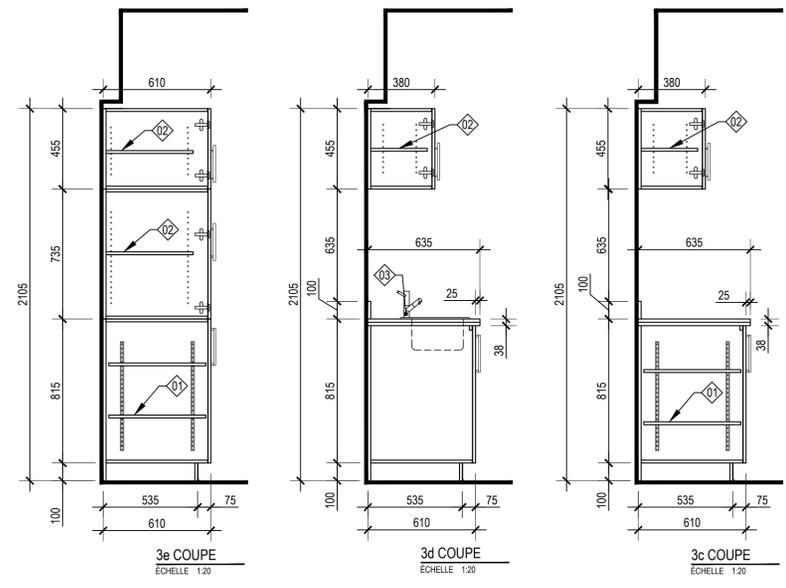
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
-REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)**

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
POINTE-DE-L'ÎLE**
047 E22 200
AQ-23-096

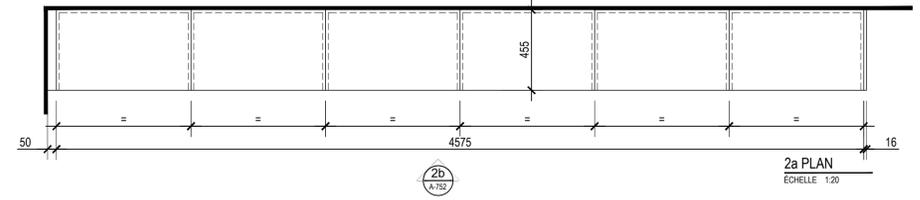
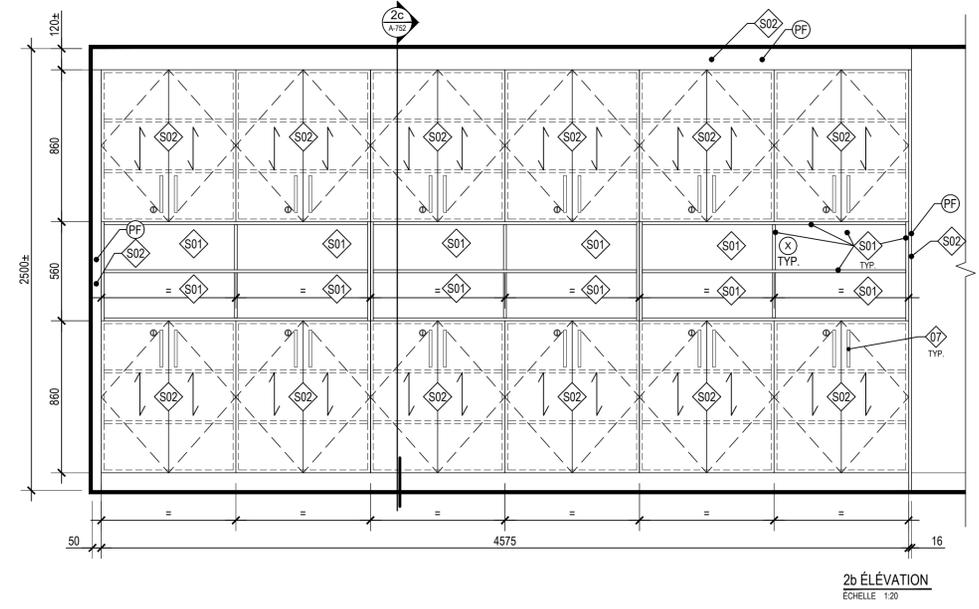
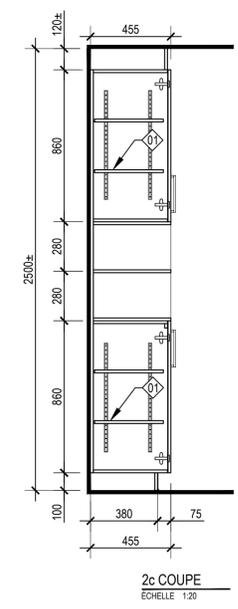
Titre
MOBILIERS INTÉGRÉS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP.COULOMBE	S.DOUVILLE	S.DOUVILLE
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-751	



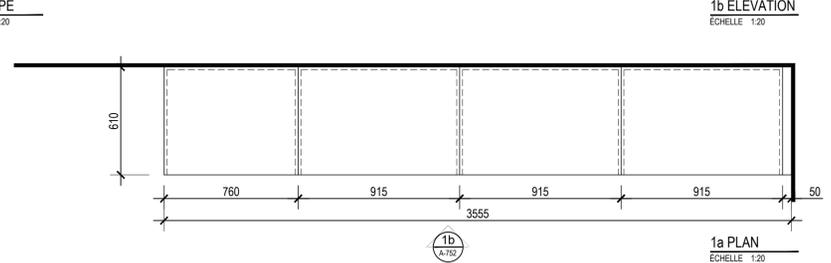
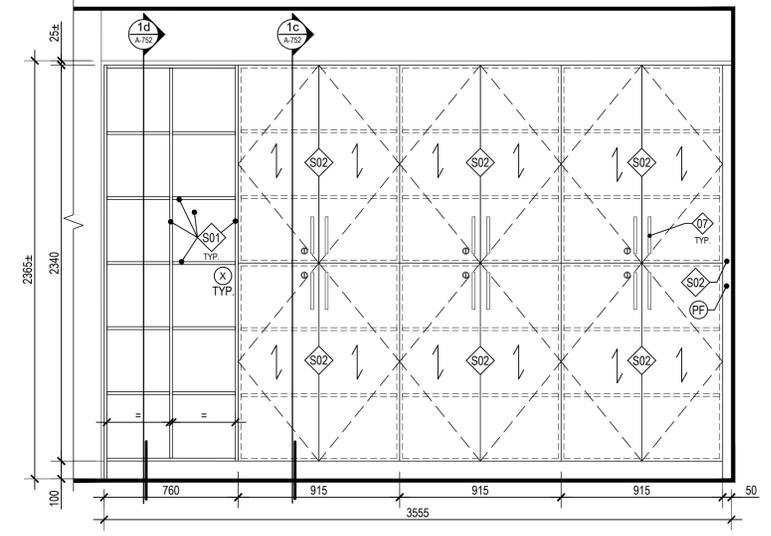
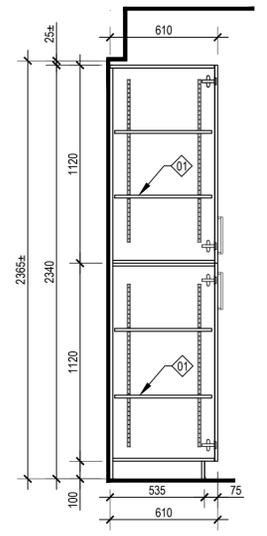
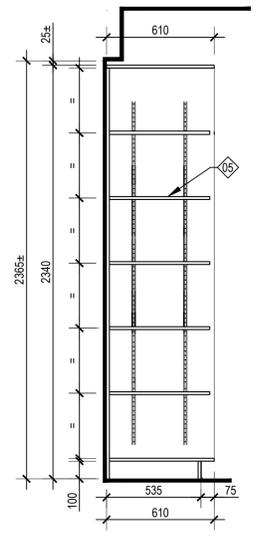
CUISINETTE SALLE DE MUSIQUE #158
Echelle 1:20

3
A-752



RANGEMENT SERVICE DE GARDE #145
Echelle 1:20

2
A-752



RANGEMENT SALLE POLYVALENTE #156
Echelle 1:20

1
A-752

Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

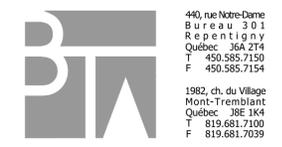
Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ses plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions		
No.	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC -REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

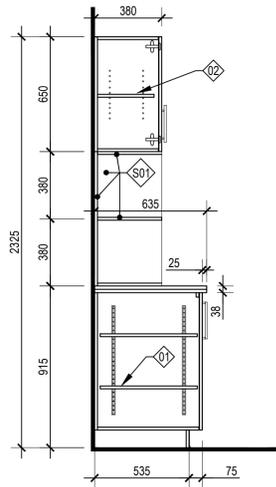
Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POINTE-DE-L'ÎLE
047 E22 200
AO-23-096

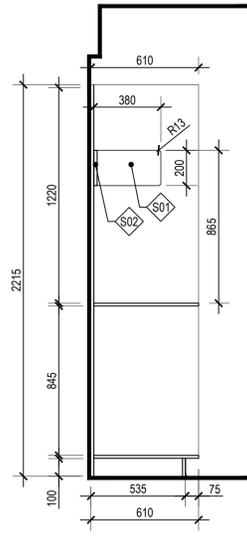
Titre
MOBILIERS INTÉGRÉS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP COULOMBE	S.DOUVILLE	S. DOUVILLE
Echelle	Plan	Révision

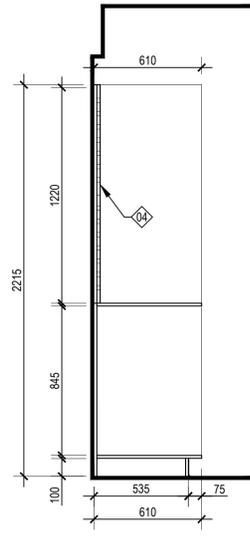
INDIQUÉE **A-752**



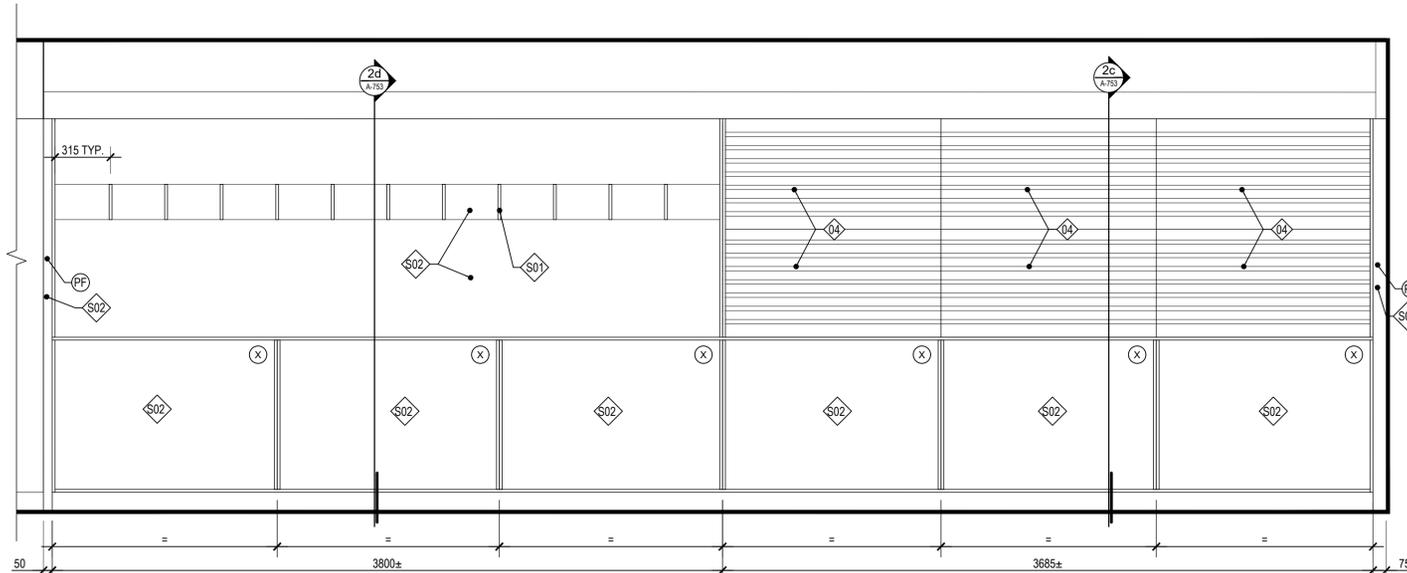
3e COUPE
ÉCHELLE 1:20



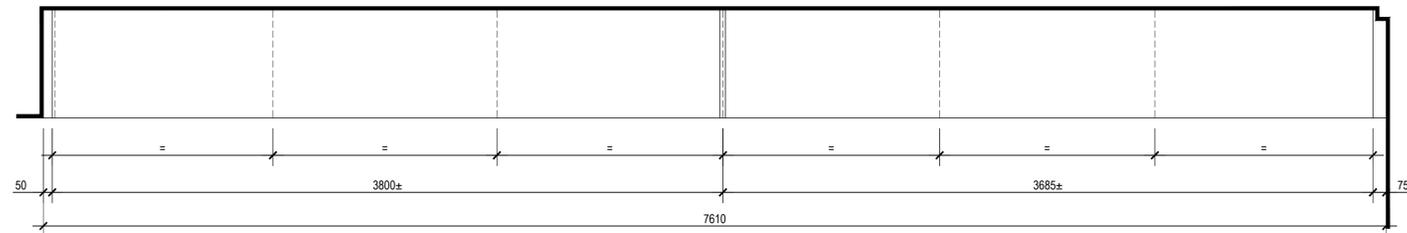
2d COUPE
ÉCHELLE 1:20



2c COUPE
ÉCHELLE 1:20

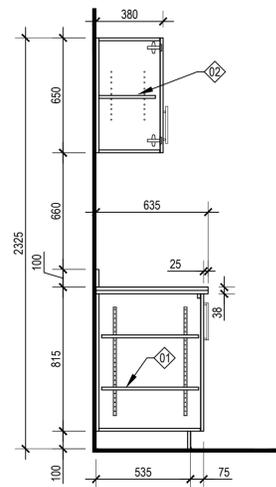


2b ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:20

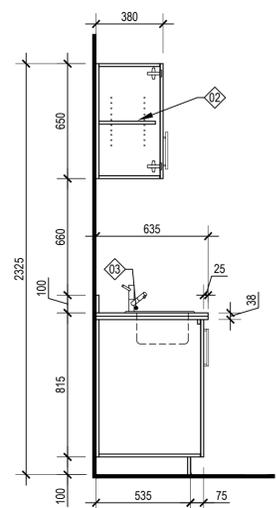


2a PLAN
ÉCHELLE 1:20

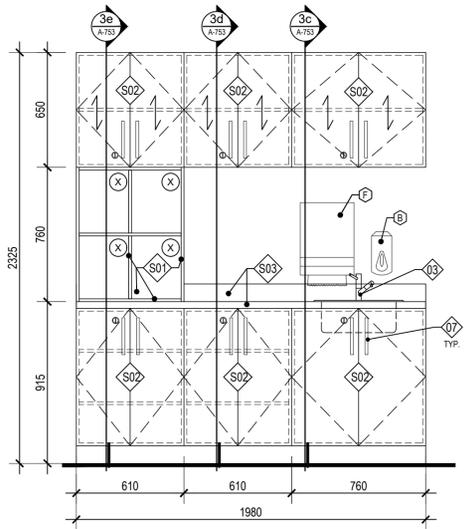
RANGEMENT SALLE DE MUSIQUE #158
ÉCHELLE 1:20



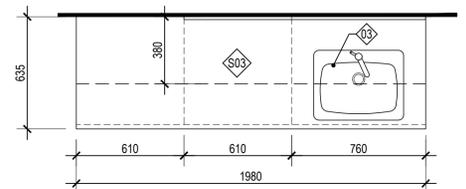
3d COUPE
ÉCHELLE 1:20



3c COUPE
ÉCHELLE 1:20



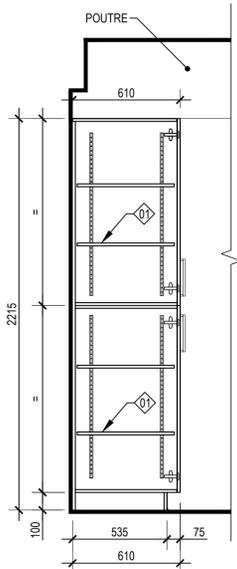
3b ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:20



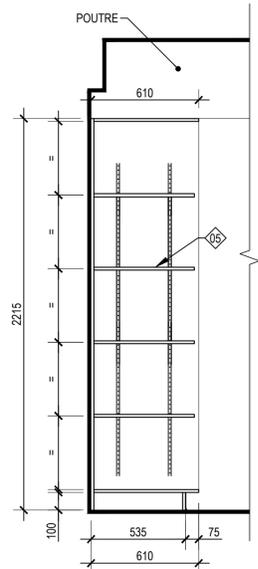
3a PLAN
ÉCHELLE 1:20

CUISINETTE SERVICE DE GARDE #141
ÉCHELLE 1:20

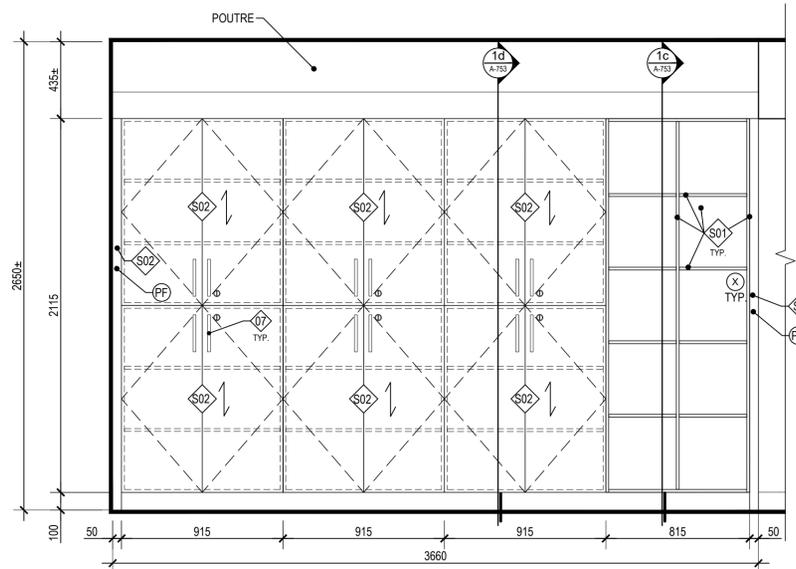
3
A-753



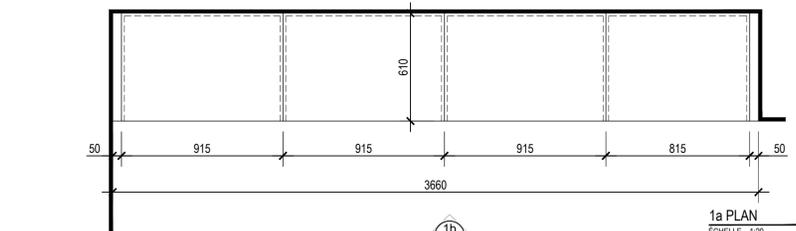
1d COUPE
ÉCHELLE 1:20



1c COUPE
ÉCHELLE 1:20



1b ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:20



1a PLAN
ÉCHELLE 1:20

RANGEMENT SALLE DE MUSIQUE #158a
ÉCHELLE 1:20

1
A-753

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

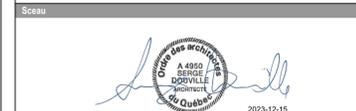
Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

No.	Description	Date
-----	-------------	------



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



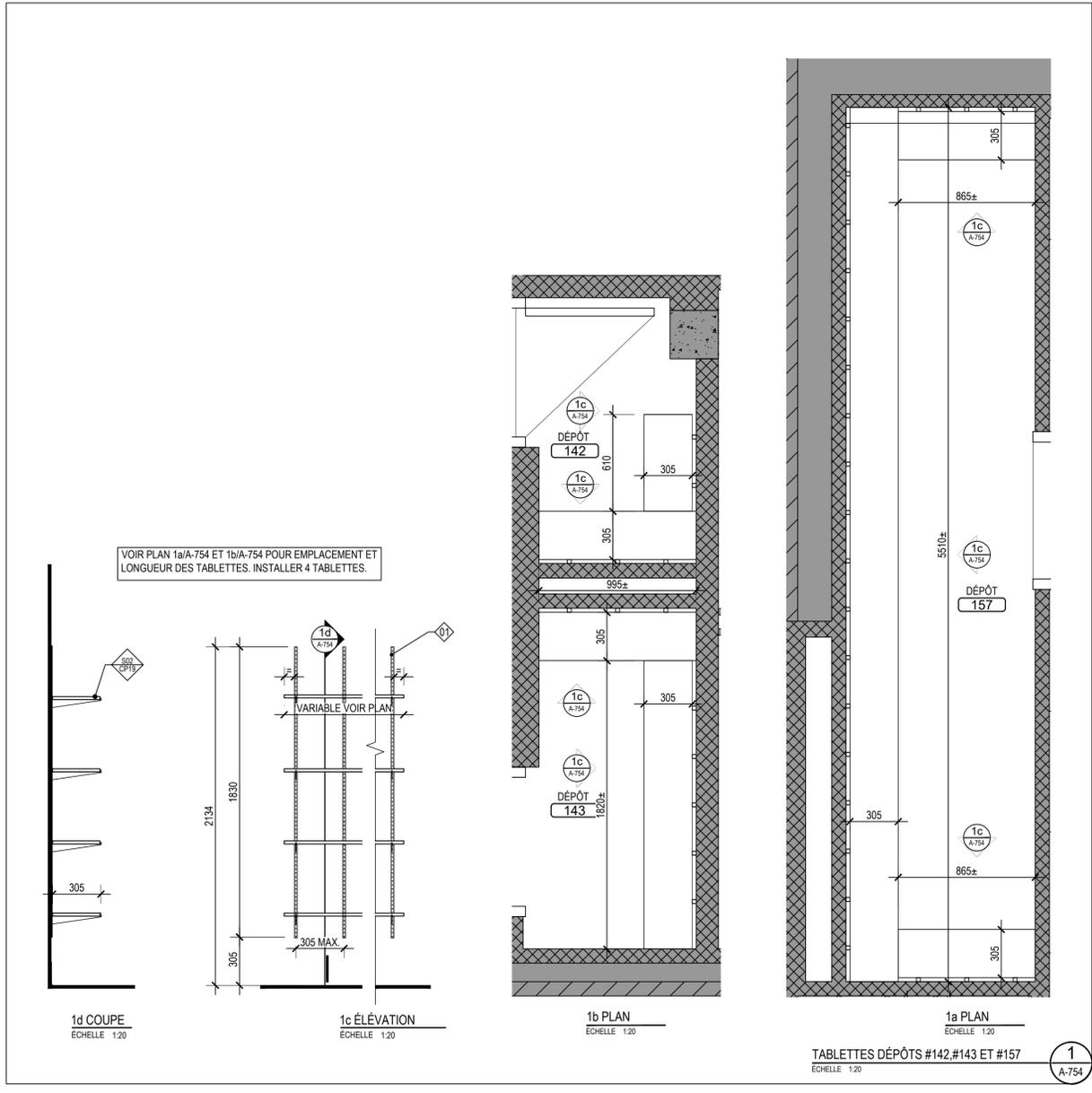
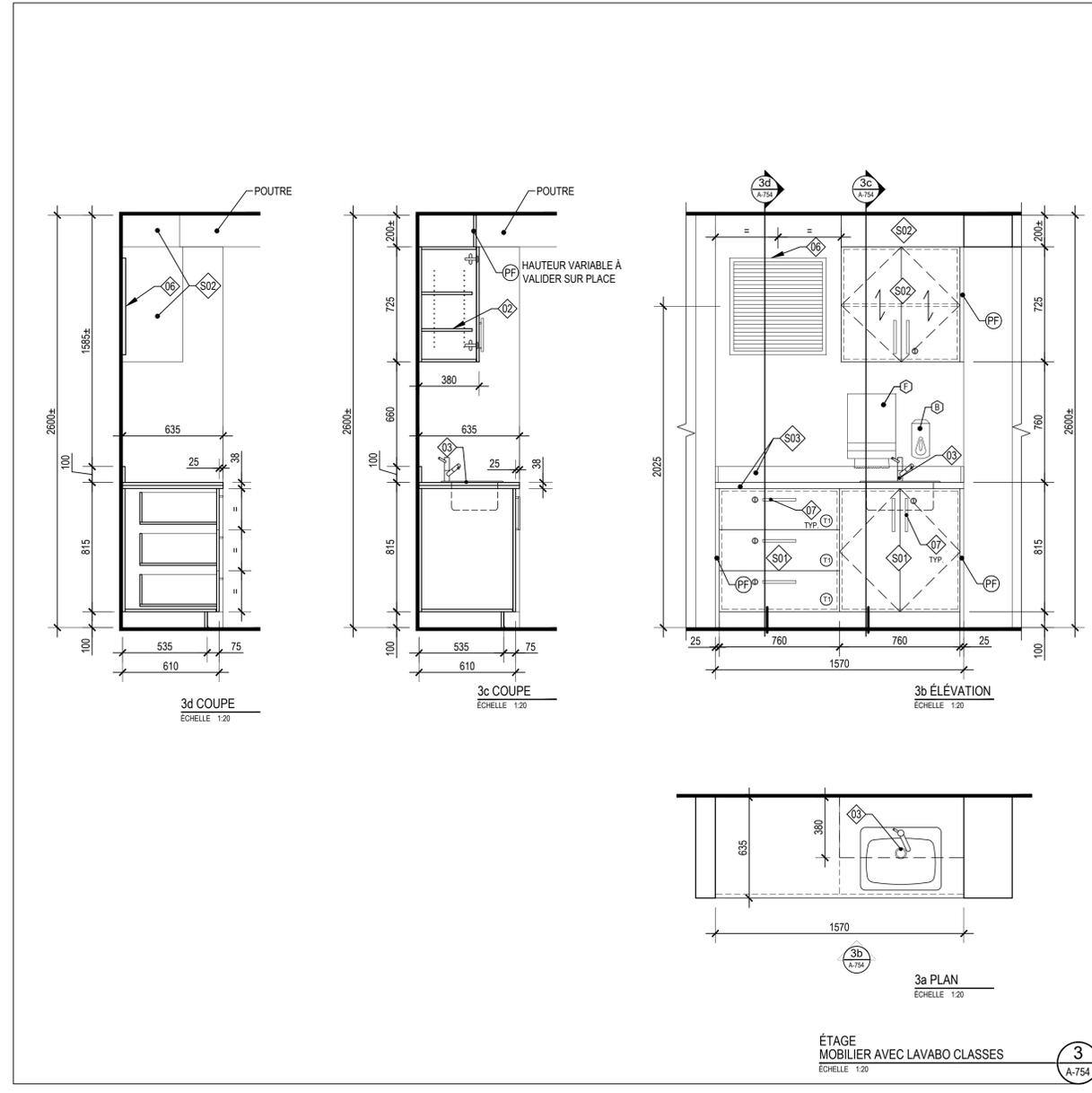
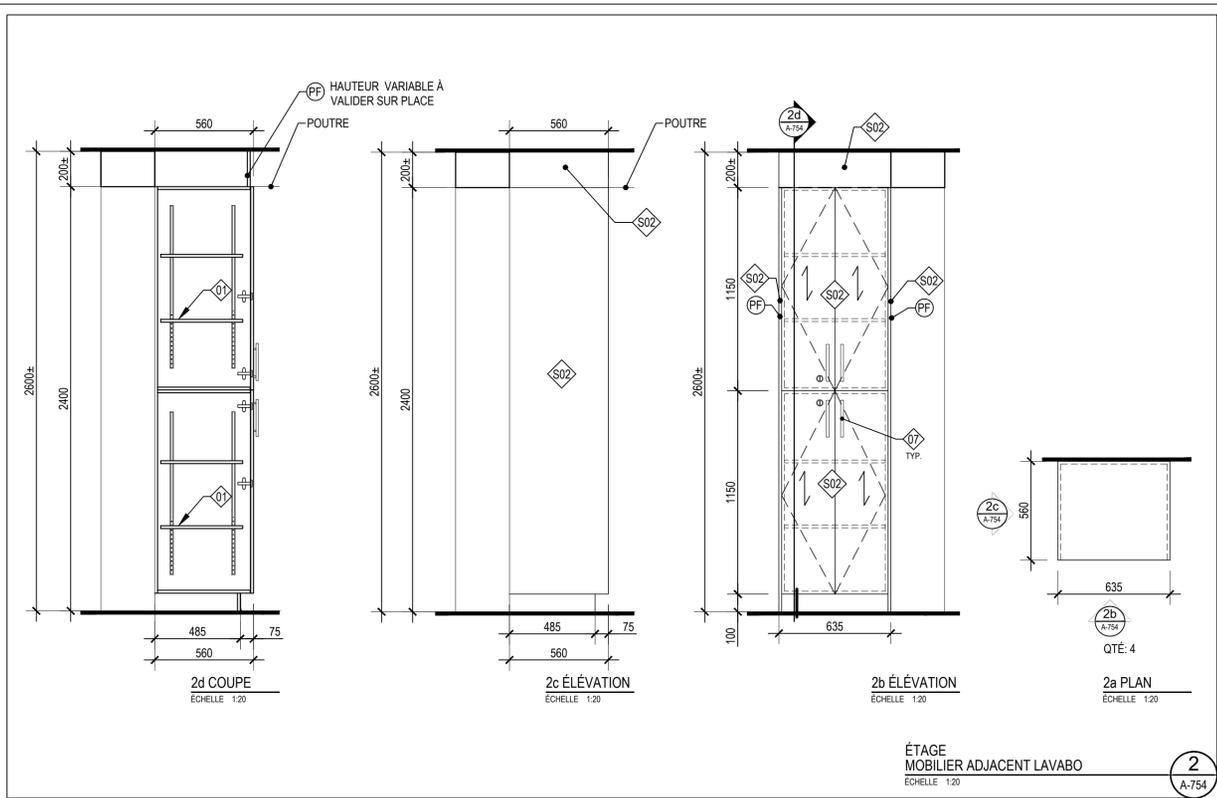
Projet
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC -REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

Adresse
1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
MONTREAL (QUEBEC) H1B 3B1
Dossier
23057

Client
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POINTE-DE-L'ILE
047 E22 200
AO-23-096

Titre
MOBILIERS INTÉGRÉS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP COULOMBE	S.DOUVILLE	S. DOUVILLE
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-753	



Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions		
No.	Description	Date
05	POUR APPEL D'OFFRES	2023.12.15
04	POUR COMMENTAIRES 100%	2023.11.24
03	POUR COMMENTAIRES 90%	2023.11.10
02	POUR COMMENTAIRES 75%	2023.10.27
01	COORDINATION	2023.10.19

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154

1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039

Projet
 ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC
 -REMPACEMENT DE LA FINITION
 INTÉRIEURE (DÉSAMIANTAGE PHASE 5)

Adresse
 1750, BOUL. DU TRICENTENAIRE
 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1B 3B1
 Dossier
 23057

Client
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
 POINTE-DE-L'ÎLE
 047 E22 200
 AO-23-096

Titre
 MOBILIERS INTÉGRÉS

Dessiné par		
Échelle	Plan	Revision
MP.COULOMBE	S.DOUVILLE	S. DOUVILLE
INDIQUÉE	A-754	